

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 OCTOBRE 2016**

L'an deux mille seize, le six du mois d'octobre à 18 heures 45, le Conseil Municipal dûment convoqué le 30 septembre deux mille seize, s'est réuni en la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. MEIGNEN, Maire.

**PRESENTS** : M. MEIGNEN, Maire,

M. RANQUET, M. GALIOTTO, Mme HAMA, M. BOUMEDJANE, Mme CERRIGONE (à partir de 20h20), M. VILTART, Mme LEMARCHAND, Mme PEPE, Mme COMAYRAS, M. DRINE, Mme VIOLET, Mme HERSEMEULE, Mme KHALI, M. HITACHE, Adjoint au Maire,  
M. PERRIER, Mme DELMOTTE, M. SAIA, M. RUBIO, M. DI CIACCO, Mme BOUR, Mme ROUSSIERE, Mme GOURSONNET (à partir de 19h), M. MUSQUET, Mme GONCALVES (à partir de 19h), M. VAZ (à partir de 18h50), M. CARRE (à partir de 19h), Mme SURENDIRAN (à partir de 18h50), M. RAMOS, M. BRAMY, M. SOUBEN, Mme DELMAS, M. BARRES, M. MIGNOT, M. GAY, Conseillers Municipaux.

**EXCUSES** : M. JULIE, Adjoint au Maire (procuration à M. VAZ), Mme CERRIGONE, Adjointe au Maire (procuration à Mme BOUR jusqu'à 20h20), M. KAMATE, Adjoint au Maire (procuration à M. DRINE), Mme CAN, Conseillère Municipale (procuration à Mme VIOLET), Mme HAMIDI, Conseillère Municipale (procuration à M. BOUMEDJANE), Mme SEGURA, Conseillère Municipale (procuration à M. CARRE), Mme BUFFET, Conseillère Municipale (procuration à M. MIGNOT), Mme TANSERI, Conseillère Municipale (procuration à M. BARRES), Mme MOHANANDAN, Conseillère Municipale (procuration à M. BRAMY), Mme MILOT, Conseillère Municipale (procuration à M. GAY).

**ABSENT** : M. AMRANE, Conseiller Municipal.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Mme ROUSSIERE ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Bienvenue à ce sixième Conseil Municipal de l'année 2016. Je vais donner la liste des excusés et procurations.

<b>ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE</b>
---

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Nous procédons à l'élection du secrétaire de séance. Tout le monde est-il d'accord pour que Catherine ROUSSIERE soit secrétaire de séance ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 26 voix POUR, 9 voix ABSTENTIONS (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») 2 voix ABSTENTIONS (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- PROCÉDE à la nomination de Mme Catherine ROUSSIERE, secrétaire de l'Assemblée, pris parmi ses membres en application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

<b>APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2016</b>
--

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Y a-t-il des remarques ?

**M. DIDIER MIGNOT :**

Une remarque d'ordre général sur les procès verbaux, M. MEIGNEN. On comprend que vous ne puissiez pas répondre en direct à un certain nombre de questions, ce qui renvoie à la question de la tenue des commissions : on pourrait aussi poser un certain nombre de questions. C'est le cas dans celui-ci et dans d'autres, vous dites fréquemment : « On reviendra vers vous », « on vous répondra », ce qui n'est jamais le cas. Ce serait bien que les engagements pris en séance puissent être tenus par la suite.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

C'est entendu. Quant à la tenue des commissions, lorsqu'elles se tiennent vous n'êtes pas toujours présents, l'opposition, je tiens à le signaler. Elles se tiennent relativement régulièrement et à chaque fois qu'un ordre du jour le nécessite.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 26 voix POUR, 9 voix ABSTENTIONS (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») 2 voix ABSTENTIONS (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du vendredi 8 juillet 2016.

<b>1. DEMANDES DE SUBVENTIONS, AUPRÈS DE L'ÉTAT, POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA VIDÉOPROTECTION AU TITRE DE L'ANNÉE 2016</b>
---

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Il y a une coquille puisque c'est auprès de l'Etat, mais également de la Région et du Département.

Y a-t-il des remarques ? M. SOUBEN.

**M. JEAN-YVES SOUBEN :**

Dans l'article du journal Le Parisien du 22 septembre, « le maire de notre Ville s'étrangle du coût de la scolarisation des enfants hébergés dans les hôtels de notre Ville faute de places... »

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

M. SOUBEN, vous attendrez la fin, sur les questions diverses. C'est hors sujet.

**M. JEAN-YVES SOUBEN :**

C'est sur la vidéoprotection. J'y viens.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Allez-y, alors.

**M. JEAN-YVES SOUBEN :**

« ...du coût de la scolarisation des enfants hébergés dans les hôtels de notre Ville faute de places dans les centres d'hébergement ».

Ces « enfants du 115 » placés pour quelques jours, voire quelques semaines, sont des victimes de guerre ou issus de la très grande pauvreté. Notre fierté serait de leur tendre la main et non de les montrer du doigt, leur accorder la cantine pour au moins un repas décent par jour. L'éducation est leur seule issue du monde auquel ils sont confrontés. Oublié le corps sans vie d'un petit garçon sur une plage grecque qui fut pleuré dans les chaumières ! Les qualités professionnelles de nos enseignants et enseignantes permettent d'adapter leur pédagogie sans remettre en cause le niveau de leur classe et d'accueillir ainsi ces enfants victimes de notre société individualiste. Si la majorité municipale est dans l'incapacité d'anticiper l'ouverture de classes et de financer l'accueil dans les écoles, accuser des enfants est indigne et les nommer « enfants du 115 » est ignoble.

M. le Maire, demandez à vos amis LR du 92 de vous aider, mais à ce jour trop d'enfants de travailleurs pauvres dorment encore dans la rue et les élus ne peuvent pas dire : « Ailleurs, pas chez nous ». Pour ces enfants défavorisés dans notre Ville, la devise de la République prend un goût amer de « préjugé, inégalité, hostilité ». Pour nous, elle est et restera pour toujours « liberté, égalité, fraternité ». Nous proposons donc d'utiliser les frais de vidéosurveillance et d'espionnage des Blanc-Mesnilois pour venir en aide aux enfants.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Je vous remercie, je remercie l'opposition pour cette intervention toute en mesure, évidemment, et pesée ! Bien évidemment (je ne me suis pas étonné), c'est une formule des journalistes du Parisien, de la même manière je n'ai pas dit « les enfants du 115 ». J'ai simplement attiré l'attention de M. le Préfet par un courrier sur le fait non pas qu'il ne faut pas traiter la situation de ces familles, mais qu'un certain nombre d'hôtels de la Ville, pour mieux rémunérer leurs actionnaires (si vous avez bien lu le courrier) font appel au 115 afin de remplir et d'être payés à coup sûr par la Préfecture et donc par l'Etat.

Je m'offusquais que l'argent des Blanc-Mesnilois... puisqu'une fois que ces familles sont sur la Ville, nous nous devons de scolariser les enfants, et ça coûte. Nous avons ouvert dix classes l'an dernier, dix classes l'année précédente... A chaque fois qu'on ouvre une classe... Respectez la parole du maire, M. SOUBEN, ne me coupez pas la parole. A chaque fois qu'on ouvre une classe c'est un coût d'environ 250 000 € pour la Ville. C'est un gros budget. Donc, je m'offusquais auprès de M. le Préfet du fait que l'argent des impôts des Blanc-Mesnilois puisse servir à rémunérer les actionnaires d'Appart'City. Je n'ai pas dit autre chose... Non, non, ne travestissez pas la réalité, ce n'est pas parce qu'il y a une caméra qu'il faut dire n'importe quoi pour être repris. M. SOUBEN, je sais ce que j'ai écrit et j'ai un courrier qui en fait foi.

Donc, il est question tout simplement de demander à M. le Préfet que l'effort que les Blanc-Mesnilois sont capables de consentir et consentent : 43 % de logements sociaux au Blanc-Mesnil, plus le logement social de fait, les zones pavillonnaires dégradées, l'habitat dégradé (on parlera tout à l'heure du POPAC), soit mieux partagé, pas seulement dans le département mais en Ile-de-France... Mais bien sûr, les Hauts-de-Seine, et d'autres départements. Ce n'est pas normal que les Blanc-Mesnilois à travers leurs impôts, et la Seine-Saint-Denis plus globalement, soutiennent cet effort considérable qui porte finalement sur quelques communes. On vient de créer le territoire, nous avons réuni huit villes, à la demande de l'Etat, et nous sommes la ville (à part Dugny, 10 000 habitants) qui possède le plus de logements sociaux. Il faut qu'on regarde de plus près comment les choses se passent et je pense qu'il est légitime de demander au préfet de regarder d'un peu plus près comment fonctionnent ces gens d'Appart'City et comment ils rémunèrent leurs actionnaires. J'ai reçu le directeur d'Appart'City, il n'est pas resté longtemps dans mon bureau, parce qu'il a essayé de m'expliquer qu'il voulait ouvrir un autre établissement du même type parce qu'il avait besoin de rémunérer ses actionnaires. J'ai dit : « Monsieur, je ne suis pas là pour vous rémunérer vos actionnaires et vous aider à le faire ». Voilà la réalité des choses.

Je ne vous laisserai pas travestir la réalité, M. SOUBEN. Vous êtes capable, dans des domaines que vous connaissez bien, d'amener le débat et je trouve que c'est intéressant, on a souvent des discussions intéressantes sur d'autres sujets, mais là, je ne peux pas aller dans votre sens. Il faut que cet effort d'accueil des familles soit beaucoup mieux réparti dans le département mais également en Ile-de-France. On ne peut pas tout assumer au Blanc-Mesnil.

**M. JEAN-YVES SOUBEN :**

J'entends bien ce que vous dites, M. le Maire, mais ce n'est pas ce que j'ai lu dans Le Parisien.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Mais Le Parisien écrit ce qu'il veut, M. SOUBEN ! On lui a communiqué le courrier que j'ai adressé à M. le Préfet ; après, il en tire ce qu'il veut et il écrit ce qu'il veut. Je vous écoute, M. MIGNOT.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Un petit commentaire. Il y a cette dimension que vous évoquez. Je suis assez surpris de vous voir combattre les actionnaires de cette manière-là mais...

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Quand ce n'est pas légitime...

**M. DIDIER MIGNOT :**

Peu importe. C'est surprenant, mais vous me comprenez. Vous avez aussi parlé de l'abaissement du niveau scolaire dû à ces enfants, ça, c'est un problème ; et vous aviez, y compris dans un journal municipal datant d'octobre 2015, parlé d'un impact menaçant dans nos écoles de la part de ces enfants. Pouvez-vous préciser ?

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Impact menaçant ?

**M. DIDIER MIGNOT :**

C'était le titre du journal municipal, M. MEIGNEN, dont vous êtes le directeur de publication.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Vous ne pouvez pas nier qu'à un moment donné, lorsqu'il y a dans les classes beaucoup d'enfants qui ne maîtrisent pas les fondamentaux de la langue française, que les enseignants doivent d'abord... L'école a un double-devoir, le premier est de ramener au niveau ceux qui ont moins de chance que les autres, mais aussi de tirer vers le haut les meilleurs d'entre nous et les enfants qui ont des capacités... Je parle à l'enseignant, ou à un directeur d'établissement. Cela dit, vous ne pouvez pas nier qu'à partir du moment où il y a un certain nombre d'enfants qui ne maîtrisent pas les fondamentaux de la langue française, l'enseignant passe beaucoup plus de temps avec ces élèves et un peu moins avec les autres élèves, ce qui réduit leurs chances de réussite. Je n'ai pas dit autre chose. N'essayez pas de travestir la réalité, de nous amener vers des sujets qui ne sont pas ceux que je souhaitais aborder. On peut polémiquer à tout égard. Je voudrais que l'on ait dans cette assemblée un comportement serein et qu'on puisse aborder les choses sans avoir un regard biaisé et des propos qui dénaturent ce que j'ai dit.

M. RAMOS.

**M. ALAIN RAMOS :**

Je suis assez favorable à ce qu'a dit Victor Hugo : « Il vaut mieux ouvrir les écoles pour fermer des prisons ».

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Bien sûr ! Mais oui...

**M. ALAIN RAMOS :**

Vous venez de terminer sur la nécessité de favoriser l'égalité et de tirer vers le haut. Je rappelle qu'il y avait dans ce département des RASED et que les amis que vous soutenez les ont supprimés. On a perdu 196 RASED dans le département. Vous avez un discours contradictoire, d'un côté vous soutenez ceux qui baissent les moyens de l'Education nationale, et de l'autre côté vous demandez à l'Education nationale de faire plus, donc il faut que vous choisissiez.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Je comprends, M. RAMOS, que les sujets municipaux vous gênent. On vient de dépenser un peu plus de 7 M€ en deux étés pour remettre à niveau et boucher les fuites dans les écoles. Vous avez été adjoint à l'Education et vous avez laissé la Ville dans un état... Je comprends que vous passiez au niveau national mais ce n'est pas mon objet, M. RAMOS. On va passer au vote... Si, si. On s'est considérablement écarté de la vidéosurveillance. Si c'est pour intervenir sur la vidéosurveillance qui est l'objet du mémoire, je veux bien vous entendre, ensuite on passe au vote.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Je réagissais par rapport au petit débat qui s'est instauré, c'est normal qu'on puisse y participer. Sur la vidéoprotection... Je réitère le fait que vous aviez, dans le journal municipal d'il y a un an, parlé d'impact menaçant.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Sur la vidéosurveillance. Venez-en au fait.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Dans les écoles, et fait par ces enfants. Je le dis quand même.

On a déjà eu ce débat sur la vidéosurveillance. J'appelle ça de la vidéoprotection. Justement, c'est là où le bât blesse. On est tous d'accord sur ces questions de tranquillité publique qui est un droit fondamental de la population quelle qu'elle soit, où elle se trouve. C'est essentiel donc c'est normal, un maire ne peut pas tout... Si un maire en France avait la solution pour résoudre les problèmes d'insécurité ça se saurait, la question est encore une fois le traitement, les problèmes d'insécurité sont multifactoriels, la vidéoprotection en fait partie. Nous avons nous-mêmes installé un certain nombre de caméras, notamment sur nos bâtiments communaux, le Préfet Lambert nous disait que c'était particulièrement utile dans les lieux fermés : les bus, les parkings souterrains... Mais là, on n'est plus dans la vidéoprotection utilisée de manière parcimonieuse et ciblée, mais dans une vidéosurveillance généralisée du Blanc-Mesnil.

Je souhaite rappeler que d'abord ça coûte extrêmement cher : le plan de vidéosurveillance sur les trois ans que vous prévoyez va coûter au bas mot 4 M€ pour une efficacité qui n'est pas avérée. Il y a un grand débat là-dessus, je ne propose pas qu'on le refasse forcément mais il est évident qu'y compris les villes... Je pense à Nice (et je ne pense pas à ce tragique drame du 14 juillet), la ville la plus vidéo-surveillée de France, où la délinquance frappe comme jamais.

Il y a des règlements de comptes comme on en connaît aussi à Marseille, qui est aussi une

ville vidéo-surveillée... Il faut certes essayer de déployer tous les outils pour assurer la sécurité et la tranquillité publiques, dans le cadre d'un service public, mais trop de vidéosurveillance comme c'est le cas aujourd'hui dans cette ville, ne règlera pas le problème de l'insécurité. Donc, il faudrait consacrer y compris un certain nombre de ces sommes énormes : 4 M€, même si ce sont les subventions que nous allons voter dans ce mémoire... Je pense qu'il faudrait agir autrement et voir les choses autrement, en matière de sécurité publique, en essayant d'être multifactoriel.

Je n'associe pas forcément jeunes en déshérence avec délinquants mais une passerelle s'établit facilement et un renouvellement la convention avec le GRAJAR est une bonne chose car ce sont des éléments de prévention, il faudrait les multiplier.

Nous nous abstiendrons sur ce mémoire parce que nous pensons que la vidéoprotection telle que vous la concevez ne règlera pas les problèmes d'insécurité et va coûter très cher aux Blanc-Mesnilois.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Merci pour cette intervention, ça confirme ce que vous avez exprimé, au moins vous êtes cohérent. Vous ne voulez pas de la vidéosurveillance, d'ailleurs vous ne l'avez pas mise en place quand vous étiez en fonction... Non, non, vous avez protégé et très mal quelques bâtiments publics et on a bien du mal à sortir les bandes.

C'est un effort important, mais qui n'est pas totalement à la charge de la Ville, puisqu'on va voter des demandes de subventions aujourd'hui, l'Etat va nous aider, il nous aide à nous raccorder à Bobigny, au siège de la police départementale, et ce n'est pas le seul moyen que nous avons mis en place pour lutter contre la délinquance au Blanc-Mesnil. Vous l'avez dit, on va voter une subvention au GRAJAR, il y a la mise en place dans les quartiers de cinq médiateurs, en plus, depuis lundi, pour lutter contre cette délinquance. La vidéosurveillance ne règlera pas tous les problèmes mais va y contribuer.

Je parlais récemment avec Mme la Commissaire qui me disait : « On a un très fort taux d'élucidations au Blanc-Mesnil : 35 %, c'est beaucoup plus qu'ailleurs, très bien »... Ecoutez, vous pouvez remettre en cause les statistiques de la Commissaire de police, mais elle me dit ça et je pense que c'est fondé, 35 % de taux d'élucidations. Elle m'a dit : « Avec la vidéosurveillance, M. le Maire, on va gagner 10 points ». Partout où est la vidéosurveillance est mise en place, on a une baisse de la délinquance (le Préfet Lambert, que vous avez cité, le disait volontiers) dans les quartiers concernés. On ne fait que déplacer, on est bien d'accord, mais je suis chargé d'assurer la tranquillité des Blanc-Mesnilois, et dans leur grande majorité ils l'ont souhaitée, ils nous ont élus sur ce programme donc nous le mettons en place.

M. RAMOS, puis nous votons.

**M. ALAIN RAMOS :**

Le débat est intéressant. Vous avez évoqué en début de séance les réunions de commissions, je suis membre de la commission Sécurité, je pense qu'il aurait été utile et intéressant de réunir cette commission pour que nous en débattions ; nous aurions eu des informations et vous auriez eu nos positions par rapport à ce dossier dès la commission. Donc, je pense qu'il y a des méthodes de travail qu'il faut faire évoluer au sein de ce Conseil Municipal.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Donc il faut présumer, M. RAMOS, que vous auriez été présent à la commission alors que vous ne l'êtes pas en CAO, par exemple.

**M. ALAIN RAMOS :**

Mais je suis suppléant à la CAO !

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

**M. ALAIN RAMOS :**

Mais ce n'est pas tolérable, ce genre de...

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Mais si, M. RAMOS, vous êtes constamment absent et vous vous vantez même de...

**M. ALAIN RAMOS :**

Ce n'est pas tolérable ! Ce n'est pas tolérable !

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Vous vous vantez même de nous obliger à annuler la CAO sous prétexte que vous partez ! Il y a des témoins.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 33 voix POUR, 9 voix ABSTENTIONS (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») 2 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- APPROUVE la phase 2 du programme d'implantation de la vidéoprotection 2015-2017 et son plan de financement ci-annexé ;
- SOLLICITE auprès de l'Etat, du Conseil Régional d'Ile-de-France et tout autre organisme le permettant, l'obtention de subventions pour la mise en œuvre de la vidéoprotection sur la Ville ;
- AUTORISE M. le Maire à signer les documents contractuels relatifs à ces demandes de subventions ;



- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitres et articles budgétaires correspondants.

<b>2. DEMANDES DE SUBVENTIONS, AUPRÈS DE L'ÉTAT, POUR L'ÉQUIPEMENT DE LA POLICE MUNICIPALE AU TITRE DE L'ANNÉE 2016</b>
---

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

C'est l'Etat et la Région. C'est un budget bien moins important mais là encore on recherche les financements auprès de tous les organismes. M. SOUBEN.

**M. JEAN- YVES SOUBEN :**

Les quatre véhicules à 28 000 € j'aimerais savoir quel type de véhicule c'est et s'ils sont équipés à ce prix-là de défibrillateurs ou pas.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Les défibrillateurs : on va voter un peu plus loin le mémoire...

**M. JEAN- YVES SOUBEN :**

Vous voyez, j'ai tout lu, c'est pour ça que je pose la question.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

C'est très bien. Ce sont des Duster.

**M. JEAN- YVES SOUBEN :**

Ça ne coûte pas 28 000 €!

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Une fois qu'ils sont équipés, si. Il y a un tas d'équipements à mettre dessus.

**M. JEAN- YVES SOUBEN :**

Mais non, le véhicule ne coûte même pas la moitié.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Oui, mais il y a les rampes, il y a tout à mettre dessus. Vous savez... On est soucieux de l'argent de vos impôts, M. SOUBEN. D'ailleurs, on réduit l'endettement de la Ville, je vous le dis, plus vite que prévu, même.

**M. JEAN- YVES SOUBEN :**

Toujours soucieux de l'endettement de la Ville, ces véhicules-là fonctionneront-ils au GPL ? Je sais que ça existe, les Duster sont équipés GPL.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Non.

**M. JEAN- YVES SOUBEN :**

C'est dommage, ça aurait pu faire une économie.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

C'est dommage. Ce n'est pas pratique. M. RAMOS.

**M. ALAIN RAMOS :**

GoPro : avez-vous reçu l'agrément ?

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Il y a une loi en cours d'élaboration donc pour l'instant on attend la réponse de l'Etat. Vas-y, réponds.

**M. GABRIEL GALIOTTO:**

Vous devez le savoir puisque vous posez la question, cette loi n'est encore pas passée, elle est réservée à certaines zones particulières au niveau de la sécurité pour les forces de police et de gendarmerie. Donc, actuellement, pour la police municipale c'est en étude. Je pense que par la suite elles seront certainement incluses dans le projet de loi mais c'est encore en discussion. Il n'y a pas de décret spécifique qui est sorti sur cette utilisation.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

On me dit : « Avant la fin de l'année ».

**M. ALAIN RAMOS :**

Donc, vous avez anticipé pour les caméras, avant d'avoir l'agrément.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Et pourquoi pas ? Est-il interdit d'anticiper, M. RAMOS ? Sur bien d'autres sujets nous anticipons, et c'est heureux ! Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

**M. DIDIER MIGNOT :**

Attendez ! D'abord, sur cette question de la police municipale, il faudrait qu'on ait un petit bilan après deux ans d'existence. D'ailleurs, vous vous êtes trompé, sa création ne date pas de septembre 2015 mais de décembre 2013.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Mais on n'a rien vu venir en... Mais M. MIGNOT, c'est important !

**M. DIDIER MIGNOT :**

Vous l'avez voté mais elle n'est pas faite...

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Laissez-moi terminer !

**M. DIDIER MIGNOT :**

Vous auriez dû anticiper sur le vote, on aurait été prêt plus tôt.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Laissez-moi terminer, s'il vous plaît.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Je pense qu'il faudrait qu'on ait un débat sérieux et y compris une évaluation, après deux ans de fonctionnement de cette police municipale, puisqu'il est de notoriété publique – en tout cas, beaucoup d'échos existent en Ville sur ce sujet – qu'il y a eu une recrudescence très forte des cambriolages en centre-ville durant cet été ; il serait intéressant d'avoir les chiffres. C'est important parce qu'il faut faire le point. Encore une fois, la sécurité publique est une question multifactorielle. Nous avons créé la police municipale, sans doute pas assez vite à votre goût ; nous avons un débat sur cette question, ce débat existe toujours. Rappelez-vous, vous étiez à ma place et j'étais à la vôtre, nous avons de nombreux débats sur cette question...

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Vous n'en vouliez pas, à l'époque.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Bien sûr ! Mais attendez, encore une fois, on a eu de nombreux débats sur cette question. Nous étions tombés d'accord sur une chose : qu'en général quand la police municipale s'installe dans une ville, ça a un effet assez négatif sur les effectifs du commissariat de la police nationale.

Vous étiez d'accord pour qu'on mène cette lutte ensemble sur la question des effectifs de la police nationale ; or, aujourd'hui, ces effectifs – si j'en crois quelques informations – sont en baisse au commissariat du Blanc-Mesnil.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Oui, c'est vrai.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Donc, il faut absolument que la police nationale reprenne tout son rang dans cette Ville. Les événements extrêmement dramatiques de ces derniers jours montrent combien la capacité d'intervention, le professionnalisme de la police nationale, le grand service public qu'est la police nationale, devrait être à la hauteur dans cette Ville. On sait bien –on parlait d'inégalités territoriales– que le taux de policiers au Blanc-Mesnil et à Neuilly-sur-Seine n'est absolument pas le même en termes de nombre d'habitants. Donc, il faut continuer à exiger très fortement d'avoir une police nationale à la hauteur des enjeux de cette Ville.

Ensuite, je pense que la police municipale n'est pas forcément équitablement répartie sur la Ville.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Qu'est-ce qui vous permet de dire ça ?

**M. DIDIER MIGNOT :**

Les gens qui me le disent, M. MEIGNEN.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Ce n'est pas parce qu'ils ne voient pas la police au moment où ils sont là qu'elle n'est pas là...

**M. DIDIER MIGNOT :**

Vous aviez même dit en son temps – un journal municipal avait... Votre adjoint avait écrit qu'il ne fallait pas envoyer les policiers municipaux à l'abattoir, en parlant de la Cité des Tilleuls. Est-ce vrai ou pas vrai ?

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Non. Ce n'est pas dit comme ça. On ne peut pas extraire une phrase...

**M. DIDIER MIGNOT :**

Les impacts menaçants ce n'est pas vrai, l'abattoir aux Tilleuls ce n'est pas vrai, ça fait beaucoup de choses pas vraies que vous écrivez dans le journal !

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Arrêtez de manipuler comme ça !

**M. DIDIER MIGNOT :**

Je ne manipule rien, je lis le journal municipal, qu'est-ce que vous voulez que je vous dise ?

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Mais vous interprétez, vous manipulez.

**M. GABRIEL GALIOTTO:**

Vous n'êtes pas honnête dans vos propos, M. MIGNOT. Vous déformez les écrits.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Si vous pouviez faire un peu plus court, sinon on ne va jamais faire passer tous les mémoires... Il s'agit d'avoir une synthèse.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Si vous voulez, on peut aussi ne plus discuter au Conseil Municipal.

Je vous demande une évaluation de l'activité de cette police municipale, c'est la moindre des choses, et en toute transparence évidemment.

Deuxièmement (ça rejoint ce que disait Alain RAMOS) on ne va pas voter l'achat de 40 caméras piétons et 4 caméras de véhicules alors que la législation ne l'autorise pas encore. Ce n'est pas possible, on va voter contre ce mémoire.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Très bien, donc tout ça pour ça, une aussi longue intervention pour ça. Monsieur, je tiens à vous dire avant de passer au vote – vous verrez qu'une majorité se dégagera... Oui, à un moment donné il faut voter et le plus fort gagne. On peut jouer sur les mots, tourner les phrases, vous n'arriverez jamais à mettre un policier municipal et une caméra dans chaque rue, devant chaque pavillon. C'est à regarder mais je pense qu'effectivement pendant l'été il y a eu un peu plus de cambriolages – c'est qu'il y en avait eu un peu moins avant – et je le tiens de Mme la Commissaire qui me disait : « Il suffit qu'on mette une bande de quatre gus en tôle pour que les cambriolages cessent sur la Ville, pendant quelque temps, jusqu'à ce qu'on les relâche ». Malheureusement, on les relâche parfois un peu trop tôt.

D'ailleurs, je vais adresser un courrier à Mme le Procureur parce que je suis outré que lorsqu'on attrape une bande de gamins qui s'exercent au cambriolage sur la Ville (en l'occurrence, lorsque la police municipale les prend) ils soient relâchés avec un simple rappel à la loi ! C'est totalement anormal.

Dans ce département, des gens ont plus de droits que les autres et j'aimerais qu'ils soient

jugés, de la même manière que quand un policier municipal est blessé à la main par un jeune qui cherche à s'échapper, et il a un arrêt de travail de plusieurs jours, c'est lamentable que le gamin ait un simple rappel à la loi.

Après, plus une zone pavillonnaire est étendue, plus on est en situation d'avoir des cambriolages. C'est le cas de la ville voisine d'Aulnay, de la ville de Drancy. Je ne vous apprendrai rien, vous êtes un peu taquin, vous avez la connaissance des choses, je sais très bien pourquoi vous dites ça mais il ne vous a pas échappé que les statistiques des cambriolages, cela fluctue. Vous prenez un point précis, si vous aviez pris trois mois avant vous auriez dit – mais vous ne l'auriez pas dit : « Il y a une baisse sensible des cambriolages sur la Ville ». Cessons de jouer comme ça, il y a un vrai problème de sécurité dans nos banlieues, la population demande à être respectée, à ce que ses biens soient respectés. Nous faisons en sorte que ce soit le cas.

Le dispositif ne sera jamais parfait, jamais étanche, mais en tout cas on va dans le sens de : plus de sécurité pour la Ville. Vous vous y opposez depuis longtemps, vous avez voté la création de la police municipale un mois avant l'élection municipale, est-ce cela ? Le 13 décembre, trois mois avant l'élection municipale. Vous auriez pu le faire, vous aviez six ans de mandat, vous l'avez fait quelques mois avant l'élection municipale, je ne trouve pas ça d'une loyauté à toute épreuve à l'égard des électeurs. Donc, vous en aviez rêvé, on l'a fait, remerciez-nous !

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 33 voix POUR, 9 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») 2 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- APPROUVE le projet d'équipement de la police municipale et son plan de financement ;
- SOLLICITE auprès de l'Etat, du Conseil Régional d'Ile-de-France et tout autre organisme le permettant, l'obtention de subventions pour la mise en œuvre du projet ;
- AUTORISE monsieur le Maire à signer les documents contractuels relatifs à ces demandes de subventions ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitres et articles budgétaires correspondants.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

On me signale – c'est vrai que cela m'a échappé – qu'un bilan a été fait en juin sur les actions de la police municipale, c'était une réunion publique et vous n'étiez pas présents... Mais quelle mauvaise foi ! Vous avez le même niveau d'information que la population qui était présente !

**3. DEMANDE DE SUBVENTION, AU TITRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE, POUR L'EXTENSION DU RESTAURANT SCOLAIRE WALLON-LURÇAT – ANNÉE 2016**

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Y a-t-il une question ? Je vous écoute.

**M. ALAIN RAMOS :**

M. le Maire, nous allons voter cette proposition.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Merci, M. RAMOS.

**M. ALAIN RAMOS :**

Il n'y a pas de quoi. Le vrai problème, c'est que vous avez indiqué tout à l'heure que vous aviez fait 7 M€ d'investissements dans les écoles...

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Un peu plus !

**M. ALAIN RAMOS :**

Oui, bien sûr.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

On a bouché les trous que vous nous avez laissés, M. RAMOS.

**M. ALAIN RAMOS :**

Oui, oui. S'il vous plaît. Vous avez indiqué sur des panneaux à toutes les portes d'écoles que vous aviez fait pour 4,2 M€ d'investissements. J'ai fait le contrôle de tous les panneaux que vous avez affichés... Mais oui, mais je fais mon rôle d' élu, de conseiller municipal...

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Et vous n'y trouvez pas votre compte, c'est ça ?

**M. ALAIN RAMOS :**

Eh oui !

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Je vais vous expliquer, M. RAMOS.

**M. ALAIN RAMOS :**

Je n'ai pas fini ma question. Je constate que sur le Groupe Lurçat-Wallon il est affiché pour la restauration scolaire 1.600.400 € et là, nous n'en sommes plus qu'à 893 219 €

Sur Cachin, vous avez annoncé sur le panneau 553 000 € sur la lettre que vous avez envoyée

aux habitants du quartier pour les inviter à l'inauguration et rentabiliser vos rouleaux de ruban tricolore, 250 000 € et dans vos décisions prises pour cette école vous annoncez 323 000 € Le moins que l'on puisse dire, c'est que c'est un peu troublant.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Ce n'est pas troublant, c'est votre mauvaise foi légendaire, M. RAMOS, qui vous fait parler comme ça. Je vais vous expliquer.

**M. ALAIN RAMOS :**

Vos chiffres, je ne les ai pas inventés, je les ai relevés école par école.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Vous les avez mal additionnés, simplement. Je vais vous expliquer, M. RAMOS. Quand on met devant l'école, sur le panneau, un chiffre global des travaux réalisés dans cette école et on soustrait le prix du réfectoire lui-même qui est en cours et qui sera livré en début d'année, on obtient les chiffres que vous attendez.

**M. ALAIN RAMOS :**

Non !

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Si ! Il suffit de faire la soustraction.

**M. ALAIN RAMOS :**

Non ! J'ai fait les soustractions et c'est encore pire.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Vous ne savez pas compter, M. RAMOS. Il faut retourner à l'école.

**M. ALAIN RAMOS :**

Le restaurant, vous allez nous le faire payer cette année et encore l'année prochaine. Vous en parlerez deux fois de suite.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Mais non ! M. RAMOS, ne soyez pas de mauvaise foi ! On sait bien que c'est votre caractéristique principale mais si vous pouviez faire un peu preuve de bonne foi... On sait exactement ce qu'on a payé aux entreprises qui ont réalisé les travaux.



Des marchés sont passés, on a mis dans chaque école le montant des travaux effectués globalement sur la Ville et des travaux faits dans chaque école précisément.

Sur le cas de Lurçat-Wallon, il y a deux enveloppes distinctes : celle des travaux qui ont été réalisés et l'enveloppe consentie seulement au réfectoire, à la cantine scolaire Lurçat-Wallon... Mais M. RAMOS, on sait ce qu'on fait !

**M. ALAIN RAMOS :**

*(Inaudible)*

(...) Il y a 1.600.400 € et c'est marqué « restauration scolaire », point.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Peut-être qu'on n'a pas été assez précis. Quand vous déduisez du million dont vous parlez les 800 000 et quelque du réfectoire scolaire, il vous reste le montant qui a été utilisé pour des travaux autres que le réfectoire, c'est ce que j'essaie de vous dire depuis tout à l'heure... Vous jouez, M. RAMOS ! Mais vous êtes en train...

**M. ALAIN RAMOS :**

Je vais prendre un appareil photo et...

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Mais oui, prenez-les, si vous avez du temps ! M. RAMOS, vous êtes simplement en train de négotier sur des choses que nous réalisons et que vous auriez dû faire à notre place lors du mandat précédent.

**M. ALAIN RAMOS :**

*(Inaudible)*

(...) Il y a 2 millions...

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Mais non, il n'y a pas 2 millions de différence, mais non. M. RAMOS, avouez que pour qu'on soit obligé de faire autant de travaux sur deux années, et ce n'est pas fini... A chaque vacance scolaire, on va remettre des coups de peinture, boucher des trous. On met l'eau chaude, parfois, dans des sanitaires dans les écoles ! Qu'avez-vous fait avant, pendant tant d'années ?

**M. ALAIN RAMOS :**

Ce que vous faites pour les photocopieurs !

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Le marché est en cours ! Le marché est en cours ! Allons... En passant après vous, il y a tellement de choses à faire !

**M. DIDIER MIGNOT :**

Un petit commentaire sur les chiffres. M. RAMOS a raison, c'est normal... Quand les chiffres ne correspondent pas, il n'est pas illégitime que des élus s'interrogent.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Simplement, l'indication n'était pas assez précise. Il n'y avait pas que le restaurant scolaire.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Je comprends, il y a les VRD, etc. Sauf qu'il y a de grosses différences. Le MAPA passé pour le restaurant scolaire. Votre décision du 13 juin 2016, juste pour la construction du bâtiment, c'est 711 000 €TTC. On se retrouve là avec 893 000 €HT ; ça fait beaucoup d'écart. Après, il y a 1,6 M€ affiché devant l'école. Vous avez peut-être des explications mais il n'est pas illégitime que nous vous demandions des explications quand il y a trois chiffres aussi différents portant sur plusieurs centaines de milliers d'euros, sur la construction d'une école. Vous le comprenez ?

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

M. MIGNOT, vous avez exercé le même mandat que moi, pendant six ans, vous ne savez pas – permettez-moi de vous le dire – que dans le marché du réfectoire la dalle béton n'est pas incluse. Et puis, il y a de l'assainissement, du matériel, et tout ça fait la différence que vous m'indiquez. Alors, cessez de laisser penser que tout le monde est malhonnête, travaillez un peu vos dossiers, révissez un peu et revenez vers nous avec de meilleures intentions !

M. SOUBEN. On va voter, quand même, et passer à autre chose... Très bien, merci de voter pour !

**M. JEAN-YVES SOUBEN :**

C'est une question sur le mémoire, il est marqué : « Travaux immédiatement réalisables et devant s'achever avant la rentrée scolaire 2016 », ce n'est pas le cas de l'école Wallon-Lurçat car il suffit de voir la colère des parents. De belles affiches apposées sur l'école, une annonce en juin de travaux qui seront réalisés pendant les grandes vacances de 2016 et à la rentrée, rien du tout. Les parents sont très en colère (j'y étais encore ce midi) : « Des promesses, toujours des promesses, et rien pour nous, aux Tilleuls. C'est comme la cantine gratuite », voilà ce qu'on entend à la sortie d'école. J'y étais ce midi, je l'ai entendu ce midi, Mme KHALI ! En fait, les travaux annoncés en 2016 se réaliseront au mieux en 2017 – vous venez de le confirmer. C'est ce que l'ex-DGCCRF appelait de la cavalcade budgétaire. On fait glisser d'une année sur l'autre les travaux...

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Arrêtez-vous, je ne peux pas entendre ça !

**M. JEAN-YVES SOUBEN :**

Et ce sont des crédits...

**MME AMINA KHALI :**

Je suis désolée mais ce n'est pas vrai, ce que vous dites...

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

M. SOUBEN (...) recevoir vos insultes !

**M. JEAN-YVES SOUBEN :**

Vous dépensez la deuxième année et annoncez la deuxième fois...

**MME AMINA KHALI :**

Je suis à Wallon tous les matins alors ne dites pas n'importe quoi, s'il vous plaît.

**M. JEAN-YVES SOUBEN :**

Il ne manque rien...

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Le public ne doit pas manifester !

**M. JEAN-YVES SOUBEN :**

Mme KHALI, ayez un peu de respect, je finis.

**MME AMINA KHALI :**

Je ne peux pas vous laisser dire ça !

**M. JEAN-YVES SOUBEN :**

Je finis et vous aurez la parole après ! M. le Maire, j'aimerais que vous régliez la police de cette assemblée !

**MME AMINA KHALI :**

Par contre, je vois tous les vendredis M. MIGNOT...

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Amina, chacun son tour. Juste un point. Je vous donne la parole.

**M. JEAN-YVES SOUBEN :**

Je finis, M. le Maire !

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Ce n'est pas parce que vous accumulez les mensonges que ça en fait des vérités.

**M. JEAN-YVES SOUBEN :**

Je finis. Les affiches sur les grilles de l'école, tout est annoncé, rien n'est commencé, par contre, on s'est empressé d'abattre les arbres, ça, ça va très vite !

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Il arrive que quand on passe un marché il prenne un peu de retard, ça a dû vous arriver. Et en l'occurrence, vous aviez beaucoup de retard puisqu'au bout d'un mandat de six ans on est obligé de le faire.

**M. JEAN-YVES SOUBEN :**

Comment va-t-on toucher l'ANRU puisque ça doit être des travaux terminés à la rentrée scolaire ?

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Ne vous inquiétez pas, on est dans le cadre. On vote... Non, ça suffit maintenant.

**M. DIDIER MIGNOT :**

J'ai juste une rectification à faire, M. MEIGNEN !

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Ça suffit, j'en ai assez d'entendre des mensonges et des insultes. Les propos de M. SOUBEN sont inadmissibles.

**M. DIDIER MIGNOT :**

C'est M. MIGNOT qui s'adresse à vous !

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Vous êtes le président du groupe, calmez vos troupes !

**M. DIDIER MIGNOT :**

Ce n'est pas mon groupe !

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Vous êtes divisés alors !

**M. DIDIER MIGNOT :**

Mais non, vous le savez très bien ! Vous, c'est quoi votre groupe ?

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Mais nous, nous sommes unis, regardez !

**M. DIDIER MIGNOT :**

D'accord ! Il y a un président de groupe, chez vous ?

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Oui.

**M. DIDIER MIGNOT :**

D'accord ! On sera heureux de le connaître. On va faire des réunions de présidents de groupe, comme avant, avec le maire.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Mais vous avez géré comme vous le vouliez. Assez mal, parce que vous avez été battus.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Je voudrais rectifier quelque chose : les équipements scolaires, c'est un combat permanent pour tous les maires, partout en France. Je ne peux pas accepter une chose : que nous n'avons rien fait. La nouvelle école Calmette existe, le nouveau restaurant scolaire Anne Franck existe, le nouveau restaurant scolaire Victor Hugo existe, l'agrandissement de l'école maternelle Curie existe, ce sont des choses que nous avons réalisées dans notre mandat. Vous ne pouvez pas dire que nous n'avons rien fait. Qu'il y ait beaucoup de choses à faire, j'en conviens, ce n'est pas fini et ce ne sera jamais fini, parce que la Ville est un éternel recommencement.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Vous nous avez laissé beaucoup de choses à faire, et vous savez, M. MIGNOT, on fait

beaucoup de bébés au Blanc-Mesnil, c'est très bien mais quand il y a des naissances on n'a pas besoin d'être un grand mathématicien pour deviner que quatre ans plus tard ils intégreront l'école maternelle ; or, vous n'avez pas construit assez d'écoles, nous sommes obligés aujourd'hui de mettre des rustines...

**M. DIDIER MIGNOT :**

C'est pour ça qu'il y a des grues partout dans le Blanc-Mesnil pour construire du logement ! Où mettez-vous les enfants ?

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Dans des écoles ! A chaque fois qu'il y a des constructions, on fait des écoles. C'est prévu, mais vous le savez bien ! On a tout annoncé. Tout est limpide. A chaque fois qu'il y a un gros projet, il y a une école au milieu. C'est prévu. Regardez tout ce qu'on publie ! Tout a été dit, ça a même été expliqué aux enseignants.

Puisque M. RAMOS a parlé du ruban : c'est à la demande de Mme l'Inspectrice d'académie que nous avons inauguré les nouveaux bâtiments de l'école du Sud, de la maternelle Cachin.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- PRESENTE la construction du restaurant scolaire Wallon / Lurçat au titre de la politique de la Ville ;
- SOLLICITE auprès de l'état une subvention au taux maximum ;
- AUTORISE monsieur le maire à signer toutes les pièces correspondantes à ce dossier ;
- APPROUVE le plan de financement ci-dessous :

<b>ESTIMATION DU PROJET</b>	<b>DPV SOLLICITEE</b>	<b>MONTANT RESTANT A CHARGE DE LA VILLE</b>
893 219,00 €HT	705 643,01 €	187 575,99 €

- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitres et articles budgétaires correspondants.

**4. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU TITRE DU PLAN DE RATTRAPAGE DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS EN SEINE-SAINT-DENIS – COUVERTURE DES COURTS DE TENNIS AU STADE PAUL ELUARD**

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Il s'agit de la couverture des courts de tennis du stade Paul Eluard.

**M. DIDIER MIGNOT :**

J'ai une question, qui me semble technique. La subvention attribuée est de 120 000 € versés sur 10 exercices. Pour moi, un exercice, c'est une année budgétaire, est-ce sur 10 ans ?

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Apparemment, c'est ça. Le Département n'est pas très riche, probablement, et même assez endetté.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Je voulais savoir si ce n'était pas une coquille.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Non.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Donc ce sera 12 000 € par an. On aurait préféré mieux mais... C'était pour comprendre. On va voter pour.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Merci. Mme DELMAS.

**MME ANNE-MARIE DELMAS :**

J'avais deux questions. Pouvez-vous nous dire quel sera le niveau d'isolation de cette construction de type industrialisé ? RT 2005 ? RT 2012 ? BBC ? Passif ? Et si la température mini semble être de 12 degrés, y a-t-il une température maxi ?

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Allez, vous consulterez le mémoire technique, l'idée, c'est un équipement sportif... Vous aurez tous les éléments, je ne vais pas rentrer dans tous les détails, d'ailleurs je ne les connais pas.

**MME ANNE-MARIE DELMAS :**

Comment fait-on pour avoir les éléments ?

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Vous les aurez.

**MME ANNE-MARIE DELMAS :**

Quand ? Comment ?

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Vous pourrez consulter auprès de la Direction Technique.

**MME ANNE-MARIE DELMAS :**

D'accord, il faut que j'aille consulter...

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Il s'agit, je le rappelle, de la couverture de trois courts de tennis. Notre équipe a intégré le plus haut niveau français cet été donc il fallait accompagner l'évolution de notre équipe de tennis vers le haut niveau ; nous avons d'ailleurs trois jeunes présents à Roland Garros au mois de juin. En couvrant les courts, il est question de leur permettre d'avoir une amplitude beaucoup plus importante pour louer les courts et d'avoir un peu plus d'adhérents, ce qui financera aussi la montée en puissance du Club. Les normes sont les normes classiques, on n'a rien inventé.

**MME ANNE-MARIE DELMAS :**

Puisqu'il s'agit d'une norme classique, pouvez-vous vous retourner vers votre Administration pour avoir la réponse ?

**MME ANNE-MARIE DELMAS :**

Vous le ferez, Madame, passez nous voir et vous aurez toutes les informations.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE l'avant-projet des travaux de couverture des courts de tennis du stade Paul Eluard ;
- SOLLICITE auprès du Conseil départemental une subvention au taux maximum ;



- S'ENGAGE à la gratuité d'usage de l'installation par les collèges dans la limite de 20 % de sa capacité d'utilisation ;
- AUTORISE monsieur le Maire à signer tous actes se rapportant à ce dossier ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitres et articles budgétaires correspondants.

**5. SUBVENTIONS 2016 DISPOSITIF RÉGIONAL « SOUTIEN RÉGIONAL AUX CONTRATS DE VILLE »**

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

**M. DIDIER MIGNOT :**

Attendez, il y a une question... J'entends à chaque fois qu'on lève la main « pff ! ». Ce n'est pas vous.

On va s'abstenir sur ce mémoire. Quelques questions, notamment sur le jeu d'échecs, nous sommes favorables à cette belle initiative mais quand on regarde vos décisions prises en vertu de l'article 2122-22 on arrive à 102 000 € pour les ateliers d'échecs et 102 000 € pour partie majoritaire avec le maire ; 100 000 € pour jouer aux échecs avec vous... 200 000 € pour cette activité, cela peut s'entendre, mais nous trouvons ça extrêmement coûteux et il y aurait peut-être d'autres éléments, notamment en termes de subventions du Contrat de ville, à obtenir, et avec le détail de la prestation fournie parce que c'est relativement cher. Je peux me tromper (dont acte si c'est le cas) mais il me semble qu'il y a quelques centaines d'élèves touchées par ce dispositif.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Non, on est à 1 000 élèves cette année, qui vont jouer... On a commencé dans le temps périscolaire...

**M. DIDIER MIGNOT :**

Ça concerne 1 000 élèves, et il y a 165 000 € de dotation scolaire pour 7 500 élèves, voilà, c'est le rapprochement que je voulais faire.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Le raccourci est un peu simple. Sachez que c'est à la demande des enseignants et de l'Education nationale que les échecs que nous avons placés dans le temps périscolaire sont passés dans le temps scolaire. L'année dernière, il y avait 332 élèves qui ont appris à jouer aux échecs, cette année 77 ou 78 classes étaient volontaires, on n'a pas pu servir tout le monde. C'est un plein succès. Les enseignants, l'Inspectrice d'académie, nous disent tout l'intérêt que ça représente pour les enfants. On va se priver de ça ?

M. MIGNOT, je veux tirer la Ville vers le haut, je veux que nos enfants aient le meilleur. L'apprentissage des échecs n'est pas réservé aux gamins des Yvelines, du centre de Paris ou des Hauts-de-Seine.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Il y avait des échecs en périscolaire avant ! Arrêtez !

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Pas de la même manière. Aujourd'hui, ils apprennent à jouer aux échecs. On leur avait mis une toile cirée avec le damier et ils jouaient vaguement aux échecs. Aujourd'hui, ce sont des professionnels qui leur apprennent à jouer aux échecs et le bien-fondé de la mesure est salué...

**M. DIDIER MIGNOT :**

200 000 € l'année dernière pour 300 élèves et 200 000 € cette année pour 1 000 élèves !

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Mais oui ! Parce qu'on a négocié ! Mais oui ! Je me suis trompé, c'est 700 l'an dernier et 1 000 cette année... Mais si, on a négocié ! M. MIGNOT, quand on lance les échecs on achète un logiciel, on peut considérer quand on va négocier que le logiciel est un peu plus amorti la deuxième année que la première, on a négocié y compris les tarifs des prestataires. C'est tout simple.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

**M. DIDIER MIGNOT :**

Pourra-t-on avoir le détail de la prestation, s'il vous plaît ?

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Bien sûr. Vous l'aurez, écoutez ! Il y a un marché. Votre collègue RAMOS ne participait-il pas à la commission d'appels d'offres ? Il était peut-être absent mais... Ah pas celle-là ? D'accord.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Il n'y avait pas de CAO, c'est un MAPA. C'est une décision prise par le maire. Elles sont là !

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 33 voix POUR, 9 voix ABSTENTIONS (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») 2 voix ABSTENTIONS (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- AUTORISE monsieur le Maire à solliciter auprès de la Région Ile-de-France ces subventions au titre du dispositif régional « Soutien aux Contrats de Ville » ;
- AUTORISE monsieur le Maire à signer les documents contractuels relatifs à ces subventions ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitres et articles budgétaires correspondants.

<p><b>6. COMPTE-RENDU D'UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITÉ URBAINE ET DE COHÉSION SOCIALE (D.S.U.C.S.) – ANNÉE 2015</b></p>
---

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal,

- PREND acte du compte-rendu d'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (D.S.U.C.S.) au titre de l'année 2015.

<p><b>7. BUDGET DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE (S.S.I.A.D.) – BUDGET PRIMITIF 2017</b></p>
---

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 33 voix POUR, 9 voix ABSTENTIONS (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») 2 voix ABSTENTIONS (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- APPROUVE le budget prévisionnel 2017 du service de soins infirmiers à domicile (S.S.I.A.D.), équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

**Section d'Exploitation :**

Dépenses : 695 245,18 €

Recettes : 695 245,18 €

**Section d'Investissement :**

Dépenses : 9 391,11 €

Recettes : 9 391,11 €

**8. BUDGET DU CENTRE DE SOINS ET D'ACCOMPAGNEMENT ET DE PRÉVENTION DES ADDICTIONS (C.S.A.P.A.) – BUDGET PRIMITIF 2017**

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Même vote, j'imagine ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 33 voix POUR, 9 voix ABSTENTIONS (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») 2 voix ABSTENTIONS (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- APPROUVE le budget prévisionnel 2017 du centre de soins et d'accompagnement et de prévention des addictions (C.S.A.P.A.), ainsi équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

**Section d'Exploitation :**

Dépenses : 276 917,00 €

Recettes : 276 917,00 €

**Section d'Investissement :**

Dépenses : 3 673,66 €

Recettes : 3 673,66 €

**9. VERSEMENT DE LA PARTICIPATION DE LA VILLE AU FONDS D'INITIATIVE ASSOCIATIVE (F.I.A.)**

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Il y a une question.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Oui, nous voterons contre, ça tient en quatre lettres : IFAC. Nous sommes évidemment favorables à la dynamisation et au développement de la vie associative dans notre Ville, il n'y a pas de souci, sauf que le dispositif est porté par l'IFAC et ça ne nous convient pas du tout, devant les manquements graves de l'IFAC en direction de ses salariés. On préfère vous le dire. Il y a de grosses problématiques avec l'IFAC, ça manque totalement de transparence, donc on votera contre. Je ne sais pas si le Conseil local de la vie associative existe toujours, s'il a été consulté sur cette question. Ce serait intéressant d'associer évidemment les associations à ce dispositif. J'ai vu dans le mémoire que des lettres avaient été envoyées, etc. En tout cas, les élus de l'opposition ne sont absolument pas associés à ce dispositif.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

M. RAMOS, ensuite je répons et on passe au vote.

**M. ALAIN RAMOS :**

Sur ce dossier, je vous ai demandé plusieurs fois d'avoir accès à l'ensemble des pièces qui ont conduit à la délégation de service public à l'IFAC. En Conseil Municipal, vous m'avez répondu que j'aurais les documents la semaine suivante, c'était en avril...

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

On me dit qu'on vous l'a déjà donné, M. RAMOS.

**M. ALAIN RAMOS :**

Je n'ai pas fini.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Vous ne pouvez pas dire que vous ne l'avez pas eu, on vous l'a donné.

**M. ALAIN RAMOS :**

Non. Non et non !

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

On vous a adressé un courrier vous disant que tout est disponible en mairie. On tient tout à votre disposition.

**M. ALAIN RAMOS :**

Ma demande était précise, je voulais recevoir un document complet. Je n'ai pas le document complet. Comme j'ai demandé le PLU, je ne l'ai toujours pas.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Arrêtez de faire la forte tête, on vous a indiqué par courrier la procédure, vous êtes prié de la respecter, comme tout le monde.

**M. ALAIN RAMOS :**

Je ne fais pas la forte tête ! Donc ça veut dire qu'on n'aura pas les documents.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Passez les voir en mairie, comme tout le monde ! Et vous êtes venu prendre des notes, d'ailleurs.

**M. ALAIN RAMOS :**

Oui, je suis venu prendre des notes.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Donc vous les avez consultés.

**M. ALAIN RAMOS :**

Mais il y a eu d'autres choses après.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

C'est incroyable, cette mauvaise foi !

**M. ALAIN RAMOS :**

Non, je veux pouvoir sortir des documents du débat que vous avez eu avec l'IFAC sur les facturations mensuelles. Il y a eu un débat assez important entre vous et la direction de l'IFAC !

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

C'est normal.

**M. ALAIN RAMOS :**

Ça ne fait même pas un an que vous avez passé le contrat et vous en êtes déjà au deuxième avenant, ça veut dire que ça ne se passe pas très bien.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

C'est votre interprétation.

**M. ALAIN RAMOS :**

Nous n'avons pas le contenu des avenants.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

On a compris que l'opposition maintient... Encore une fois, vous êtes cohérents, c'est bien.

Vous étiez contre l'arrivée de l'IFAC, un marché a été passé, l'IFAC l'a remporté et on est lié à l'IFAC. Laissons-leur... Arrêtez de me couper la parole, M. RAMOS, c'est une question de politesse ! De politesse !

Sur les salariés, non seulement l'IFAC a repris la totalité des salariés aux mêmes conditions que préalablement, mais ils ont pris des salariés de dernière minute. Il y a eu des contrats, ils n'ont pas toujours très bien regardé, ils ont embauché plus de gens qu'ils n'auraient dû en embaucher.

Deuxièmement, l'IFAC a embauché aussi du personnel de ménage par le biais de l'insertion (régies de quartier), ces personnes ont été embauchées, c'est bien, on leur a demandé de le faire.

Après, on est d'accord ou pas, je sais bien que c'est une question de philosophie, c'est comme les actionnaires que vous nous ressortez à chaque fois. On est de droite donc on est censé être ultralibéral et favorable à ce que les actionnaires s'en mettent plein les poches. On connaît la rhétorique.

Sur l'IFAC, on ne sera jamais d'accord parce que fondamentalement vous êtes opposés à ce mode de gestion. Mais, on a gagné l'élection municipale, on est là pour gérer. Dès que les juges se seront prononcés je tiendrai à votre disposition les procès-verbaux des auditions et des jugements puisqu'il y a des procédures en cours sur la gestion des Maisons pour Tous. Il fallait bien mettre un terme à un certain nombre de dérives, et ce n'est pas nous qui les avons créées. Vous aviez créé un système qui a un moment donné a permis un certain nombre de dérives. Vous n'êtes pas responsables des dérives mais tel que les choses étaient gérées dans les Maisons pour Tous il y a eu des dérives. Des procès sont en cours, on jugera à la fin.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Je parle simplement de manquements graves des employeurs...

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

On ne peut pas dire que l'IFAC s'est mal comporté.

**M. DIDIER MIGNOT :**

On a des témoignages assez accablants en matière de protection sociale des salariés, de réglementation des bulletins de salaires, c'est pourquoi on émet ces plus fortes réserves.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Si vous dites qu'il y a des doutes on va regarder, mais c'est un organisme connu, qui n'intervient pas seulement sur le Blanc-Mesnil ; je ne pense pas qu'il s'abaisserait à ne pas protéger suffisamment ses salariés ou à ne pas être tout à fait dans les clous. Ce n'est pas possible. On va regarder, en parler avec eux. Il y a probablement une mauvaise interprétation.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 33 voix POUR, 9 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») 2 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- ATTRIBUE à l'association «Blanc-Mesnil Animation » (IFAC) une subvention pour les projets pédagogiques pour un montant global de 14 000 €;
- AUTORISE l'apposition du logo de la Ville sur tout document de communication relatif à ces projets ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitres et articles budgétaires correspondants.

#### 10. ACQUISITION DE LA PARCELLE 13, RUE LÉO DELIBES CADASTRÉE AW 663

##### **M. DIDIER MIGNOT :**

On va voter contre aussi, c'est plus sur le fait... J'ai quelques questions à vous poser, ça touche à l'aménagement de la Ville. Vous dites que la Ville réfléchit dans ce secteur à un projet plus global en lien avec les besoins en équipements, c'est assez vague pour dépenser 341 000 €, je le dis comme je le pense. Ce mémoire mériterait d'être plus conséquent et plus fourni sur la destination finale du terrain que vous achetez à ce prix-là. Vous évoquez dans la note le secteur, on en a déjà parlé, dans le même secteur, sur le parking du cinéma, MDH Promotion... De mémoire, vous aviez évoqué la présence d'équipements municipaux dans le bâtiment lui-même. Vous allez me répondre sur l'équipement du terrain qui concerne ce mémoire mais je voudrais savoir – je vous remercie si vous le faites – ce que vous projetez dans le bâtiment qui sera construit par MDH Promotion, sur le parking qui jouxte le bâtiment du cinéma.

##### **M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

On l'a annoncé, également en réunion publique, sur ce bâtiment-là il y aura en rez-de-chaussée la nouvelle salle Claude Terrasse, refaite à neuf car elle est vétuste, le sol n'est pas adapté pour les danseurs. Il y aura aussi l'accueil du service Seniors et l'accueil de la police municipale, et au premier étage prendront place les services de la police municipale, le CESU, le fameux mur d'écrans qui réceptionnera les images des caméras, et une partie du service Seniors.

A chaque fois qu'il y a des constructions on essaie de faire faire des économies à la Ville, on négocie avec le promoteur pour acheter à un bas prix les socles, car il nous est apparu que les services municipaux sont tellement disséminés en ville, parfois dans des pavillons pas toujours très salubres, qu'il est nécessaire de regrouper un certain nombre de services.

On se pose la question, par exemple, sur l'équipement qui aura lieu au sud du parc urbain à l'arrivée de la gare du Grand Paris (ligne 16), de préempter 1 400 m<sup>2</sup> de socles pour y regrouper un certain nombre de services municipaux. On essaie de gérer au mieux et de placer les employés municipaux dans de bonnes conditions de travail, en tout cas meilleures que ce qu'ils vivent souvent aujourd'hui. Léo Delibes : on se demande si faire un petit parking de quartier est une bonne idée ou pas, s'il faut y mettre un équipement public. On est en pleine réflexion.



En tout cas, si l'on n'avait pas préempté, le propriétaire avait déjà un accord avec un marchand de sommeil, probablement, qui voulait couper en trois parcelles ; il y a 500 mètres, donc des parcelles de 200 mètres et de 150 mètres, pour y construire des maisons. Ce n'est pas comme ça que les habitants vivent dans de bonnes conditions. Donc, plutôt que de vivre ça, j'ai préféré qu'on préempte et qu'on y mette probablement rapidement un équipement public. Voilà la réponse à votre question.

M. SOUBEN.

**M. JEAN-YVES SOUBEN :**

Une vraie question, M. le Maire : j'ai divisé le prix par le nombre de mètres carrés, c'est un peu cher. En plus, vous nous dites qu'il faut faire des parkings !

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Il en faut, M. SOUBEN, on a besoin de parkings partout en ville. Je ne dis pas qu'on fera un parking, mais un équipement.

**M. JEAN-YVES SOUBEN :**

682 € et quelques le mètre carré, c'est le prix du...

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

M. SOUBEN, vous devriez savoir que quand la Ville préempte elle saisit les Domaines (donc l'Etat) qui fixent un prix. On a une marge de + 10 ou - 10. On a appliqué les tarifs, on n'a rien inventé. Mais, vous savez que les prix montent en ville, le Blanc-Mesnil devient de plus en plus attractif depuis deux ans.

**M. DIDIER MIGNOT :**

On l'a remarqué à la taxe foncière !

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Elle n'a pas bougé. Ce n'est pas la Ville qui fait monter la taxe foncière, là encore...

**M. DIDIER MIGNOT :**

Rappelez-vous les critiques que vous formuliez en d'autres temps à la même place que moi.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

La Ville n'a pas augmenté les taxes locales, le Département socialiste oui, probablement, 9 % encore cette année, je crois. Nos amis socialistes ont peut-être un commentaire à faire ? Et l'EPT, c'est à venir, heureusement. On est plutôt du même avis, en tout cas on a des points communs, sur l'EPT.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

**M. ALAIN BARRÈS :**

Il faudrait que vous arrêtiez, à chaque fois que vous parlez des socialistes, de me regarder et de me demander si j'ai un avis.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Vous n'êtes plus socialiste ?

**M. ALAIN BARRÈS :**

Ce n'est pas votre problème. Vous n'avez pas à savoir ce que je fais de ma vie.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Si, j'aimerais bien savoir. Ça nous intéresse ! M. BARRES, vous êtes élu, étiqueté, politique, ça nous intéresse de savoir ce que vous pensez des choses.

**M. ALAIN BARRÈS :**

Ça ne vous regarde absolument pas. Vous appartenez à quoi ?

**M. DIDIER MIGNOT :**

Vous étiez UDI hier dans Le Parisien.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Ah bon ? Je ne suis pas UDI. Je n'ai même pas vu...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 33 voix POUR, 9 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») 2 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- APPROUVE l'acquisition par la Ville de la parcelle AW 663 d'une contenance de 500 m<sup>2</sup>, pour un montant de 341 250 €;
- AUTORISE monsieur le Maire à signer les actes et autorisations afférents ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitres et articles budgétaires correspondants.

**11. ACQUISITION DE LA PARCELLE AZ 119P DANS LE CADRE DE LA RÉSERVE C6 : EMPRISE FONCIÈRE EN VUE DE L'ÉLARGISSEMENT DE LA VOIE AU DROIT DU 67, AVENUE GEORGES GUYNEMER**

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE l'acquisition par la Ville de la parcelle AZ 119p d'une contenance de 25 m<sup>2</sup> à inclure dans le domaine public communal pour un montant de 7 437 €uros ;
- AUTORISE M. le Maire à signer les actes et autorisations afférents ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitres et articles budgétaires correspondants.

**12. CONVENTION DE SERVITUDE ADMINISTRATIVE D'UTILITÉ PUBLIQUE CONTINUE ET NON APPARENTE**

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Il s'agit des terrains de la géothermie, Coriance. Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la convention de servitude, à titre gratuit, entre la ville et Blanc-Mesnil Energie Services – Mail Jeanne Fontaine – 93150 Le Blanc-Mesnil, pour la réalisation des travaux précités sur la parcelle communale AB 173 d'une contenance cadastrale de 8 374 m<sup>2</sup> ;
- AUTORISE monsieur le maire à la signer et tout acte s'y rapportant.

**13. SIGNATURE DE LA CONVENTION D'ÉTUDE RELATIVE AUX MODALITÉS DE RÉALISATION ET AU FINANCEMENT DE L'ÉTUDE DU PÔLE D'ÉCHANGES DE LA FUTURE GARE GRAND PARIS EXPRESS DU BLANC-MESNIL, ENTRE LA VILLE, LE S.T.I.F. ET LA S.G.P.**

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Je vous écoute.

**M. DIDIER MIGNOT :**

On va voter pour ce mémoire. Il s'agit d'études, on l'a bien compris. Ce sujet nous tient particulièrement à cœur. A minima, nous voudrions être consultés, informés, pouvoir participer aux discussions sur ce sujet majeur pour notre Ville : l'arrivée du métro. A minima, dans les différentes commissions municipales concernées par ce sujet. Nous souhaitons aussi que la population soit informée de ce qui va arriver. On en est au stade des études, je l'entends bien, mais ce serait important qu'on puisse avoir de larges débats publics sur cette question, y compris dans le périmètre de l'étude, on voit bien que ça porte au-delà de la gare. Nous avons eu ce débat quand nous avons obtenu les gares de métro.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Parlez-vous du fait qu'on redessine le quartier ?

**M. DIDIER MIGNOT :**

Pas forcément redessiner, mais il y a l'intermodalité qui est un phénomène intéressant. On avait nous-mêmes imaginé que cette gare puisse être simplement une gare « à la parisienne » : une gare de métro où les gens puissent se rendre à pied. On avait eu ce débat et ces préoccupations légitimes. Nous avons acté cette position-là, qui n'était pas définitive, nous savions qu'il restait des bagarres à mener, mais on était dans cette philosophie générale pour cette gare, contrairement peut-être à celle de la ligne 17 de l'autre côté de la ville.

On parle d'intermodalité, c'est très bien, mais on commence à parler de gare routière, donc il faudrait...

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Non, on ne parle pas de gare routière.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Je ne vous fais pas de procès d'intention, je vous dis simplement que ces études sont importantes, elles sont menées par des professionnels, il n'y a pas de souci mais il faudrait à différentes étapes avoir à la fois un débat en Conseil Municipal et pourquoi pas en séance publique, en débat public, pour bien travailler cette question de l'arrivée du métro au Blanc-Mesnil.

On votera pour le mémoire mais c'est une demande que je fais, sur un sujet évidemment déterminant et majeur pour l'avenir de notre Ville puisqu'il s'agit de l'arrivée du métro.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Il n'y a pas eu de réunion parce que le dossier n'a pas évolué depuis que vous l'avez laissé...

**M. DIDIER MIGNOT :**

A partir de maintenant, je vous demande.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Cela suit son cours tel que ça avait été défini lors du précédent mandat. Une seule question reste à trancher. Vous dites que vous étiez favorables à une bouche de métro à la parisienne, ce n'est pas ce que j'ai trouvé en arrivant : on a trouvé un bloc de béton. On essaie de nous imposer un bloc de béton au milieu du parc, que nous refusons. Le seul sujet avec la SGP est qu'ils nous imposent la gare qui prenne le moins de place en surface du parc, puisqu'on souhaite ramener le parc jusqu'à la rue et avoir le plus de verdure possible. Nous aimerions que cette gare soit plutôt en verre, avec une façade rappelant un peu les bâtiments que nous allons construire à côté – un peu à l'ancienne.

Nous avons donc un véritable sujet avec la SGP, qui est en train de nous donner, je pense, satisfaction. Nous allons avoir des croquis bientôt et les choses se feront gentiment. Nous sommes restés sur les bases convenues lors de la précédente mandature.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Je voudrais préciser ma pensée, M. le Maire. Cela, c'est le projet urbain autour de la gare, cette étude...

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Je vous parle de la gare et de l'arrivée du métro.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Vous évoquez l'urbanisme, ce sera vos choix mais... En fait, c'est un pôle gare. Il s'agit là, puisque le STIF est impliqué, de travailler l'intermodalité de ce réseau de transport avec le reste, en surface : la circulation piétonne dans les 10 minutes, gare routière ou pas, les accessibilités véhicules, etc. Les études portent là-dessus. Je ne vous parle pas du projet urbain autour de la gare. Il y avait cette volonté de ne pas faire un « dépôt de bus » (j'exagère). Je ne dis pas que c'est ce que vous avez en tête.

Ce serait bien de continuer à associer les élus en premier lieu, et les populations, aux différentes étapes de ces études.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

C'est compris. Donc, je vous répète que le projet n'a pas évolué. Il n'est pas question de faire une gare routière, il y a simplement une desserte minute, qui était prévue déjà. Il y a eu une discussion avec la SGP qui ne souhaitait pas faire de parkings car ça coûte un peu cher, on a exigé des parkings en - 1, on a obtenu satisfaction. C'est tout. On se bagarre un petit peu simplement sur la forme que prendra la gare, c'est tout.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la convention ci-annexée relative aux modalités de réalisation et au financement de l'étude de pôle de la gare de la ligne 16 du Grand Paris Express du Blanc-Mesnil entre la Ville, le S.T.I.F. et la S.G.P. ;
- AUTORISE le Maire à la signer et tous les actes nécessaires à la réalisation de l'étude de pôle ;
- S'ENGAGE à piloter l'étude de pôle et à solliciter les appels de fonds nécessaires auprès de la S.G.P. ;
- DIT que les crédits seront ouverts à cet effet sur le budget de la Ville et qu'ils constitueront une ligne de recettes et de dépenses justifiant les fonds d'entrée et de sortie des subventions de la dite convention.

**14. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SOCIÉTÉ « NANTAISE DES EAUX SERVICES » DANS LE CADRE DU SERVICE GRATUIT DE TRANSPORT POUR LES SENIORS**

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Sur la navette gratuite des seniors, j'ai vu que nous étions imités dans les villes à côté, ça fait plaisir – partiellement, toujours imités mais jamais égalés ! Je m'étais engagé à ce que ces navettes gratuites, pour désenclaver les quartiers, ne coûtent pas ou très peu à la Ville. Il y a le salaire des employés communaux mais il aurait été versé de toute façon, on n'a fait que déplacer des gens volontaires. On avait obtenu du Leclerc une indemnité de 20 000 € sur trois ans pour payer l'achat et le fonctionnement du minibus. On a obtenu la même chose de la Nantaise des Eaux pour doubler ces navettes. C'est un plein succès et c'est une demande très forte de la population, donc nous doublerons cette navette destinée à nos seniors.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Vous avez dit tout à l'heure que j'étais taquin. Nous sommes d'accord sur une chose : l'eau paie l'eau, c'est-à-dire que quand on consomme de l'eau, quand on l'assainit, la facture d'eau paie l'eau. C'est le consommateur qui paie l'eau. C'est juste pour vous faire remarquer que ce sont les Blanc-Mesnilois qui paieront la pub de la Nantaise.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Non, non ! C'est malhonnête de présenter les choses comme ça ! Mais non ! Mais même chose pour le Leclerc, alors. Et même chose pour les sponsors de l'équipe de rugby ou d'athlétisme. Mais si ! C'est un peu malhonnête cette présentation, mais je vois, c'est une forme de clin d'œil, mais ce n'est pas très honnête de le dire comme ça.

Permettez-moi de vous préciser que la Nantaise des Eaux a remporté, à un prix donné, la délégation de service public. Ils ne sont pas obligés, en plus, de faire un geste de sponsoring pour nos clubs de sport ou pour la navette. Ils le font volontiers, on n'a pas beaucoup insisté, c'est bien qu'ils le fassent. Quel intérêt ont-ils ? Je trouve que ce Groupe s'intègre bien à la vie de la cité et qu'il faut souligner cet effort.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 33 voix POUR, 9 voix ABSTENTIONS (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») 2 voix ABSTENTIONS (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- APPROUVE la convention partenariale relative au service de mobilité pour les seniors avec la société « Nantaise des Eaux Services » ;
- AUTORISE M. le Maire à la signer ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitres et articles budgétaires correspondants.

**15. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION DU COMITÉ NATIONAL DU SOUVENIR DE VERDUN**

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Juste une explication : le devoir de mémoire est important, on a beaucoup d'associations d'Anciens Combattants sur la Ville, qui perpétuent la mémoire, c'est une bonne chose. Beaucoup de Blanc-Mesnilois sont tombés pendant la Seconde Guerre Mondiale, des résistants, de tous bords politiques d'ailleurs... J'y viens ! Nous avons été sollicités par le Mémorial de Verdun qui nous a dit : « On aimerait bien avoir des subventions de villes » et qui nous a fait remarquer que quatre Blanc-Mesnilois étaient tombés à Verdun. Nous faisons donc un petit geste pour cette association du Mémorial de Verdun.

M. SOUBEN.

**M. JEAN-YVES SOUBEN :**

Je suis un peu étonné que dans le mémoire on cite « quatre Blanc-Mesnilois », pourquoi ne donne-t-on pas leurs noms ?

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

On ne l'a pas fait, on pourra vous les donner. Ce n'est pas très important, on vous l'a mentionné comme ça pour expliquer le geste. On l'aurait peut-être fait s'il n'y avait pas eu quatre Blanc-Mesnilois, mais le fait que quatre Blanc-Mesnilois soient tombés au front là-bas nous a rendus un peu plus sensibles.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ATTRIBUE, à l'association du Comité National du Souvenir de Verdun, une subvention exceptionnelle de 500 euros au titre de l'exercice 2016 ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitres et articles budgétaires correspondants.

<p><b>16. CONVENTION POUR LE RENOUELEMENT DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION GRAJAR 93 – ANNÉE 2016</b></p>
--

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

On a déjà évoqué ce sujet. Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la convention pour le renouvellement de partenariat avec l'association GRAJAR 93 au titre de l'année 2016 ;
- AUTORISE monsieur le Maire à la signer ;
- APPROUVE l'attribution de la subvention de 35000 euros ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitres et articles budgétaires correspondants.

<p><b>17. CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2016 ENTRE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE ET LA COMMUNE DU BLANC-MESNIL</b></p>
--

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la convention d'objectifs et de moyens 2016 entre l'A.R.S. et la commune du Blanc-Mesnil, portant sur le financement de ces actions à hauteur de 40 600 €TTC ;
- AUTORISE monsieur le Maire à signer les documents contractuels relatifs à cette convention ;



- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitres et articles budgétaires correspondants.

**18. SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'AGENCE NATIONALE DE L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (A.N.A.H.) POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UN PROGRAMME OPÉRATIONNEL DE PRÉVENTION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES COPROPRIÉTÉS (P.O.P.A.C.)**

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Pour le public, le POPAC est un dispositif partenarial qui permet d'amorcer un travail de fond sur la problématique des copropriétés fragiles. Nous en avons plusieurs sur la ville – je dis bien « copropriétés ». Je pense notamment à la Cité Caravelle...

Il est important de traiter ces copropriétés et d'assurer un repérage précis des copropriétés fragiles (il y a des critères objectifs), d'établir un état des lieux détaillé de certaines copropriétés, d'impulser une dynamique au sein de certaines copropriétés repérées comme fragiles et de mobiliser tous les acteurs pour faire des actions de prévention, de formation.

Ce dispositif est formalisé par une convention entre l'ANAH et la Ville du Blanc-Mesnil pour une durée de trois ans et ça permet notamment le cofinancement d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour le repérage et l'accompagnement des copropriétés en difficulté.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la convention avec l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat pour l'établissement d'un Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés ;
- AUTORISE monsieur le Maire à la signer ainsi que tout acte y afférant ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitres et articles budgétaires correspondants.

**19. SUBVENTION VILLE VIE VACANCES 2016**

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Il s'agit de permettre à des jeunes qui n'ont pas toujours les meilleures chances au départ de partir en vacances. On est subventionné pour le faire. Ont été subventionnés notamment le Pass Culture qui était porté par le Service Jeunesse en proportion de 6 000 € les activités scientifiques et techniques, portées également par le Service Jeunesse pour 5 000 €, l'opération Beach Mesnil portée par la Direction des Sports, et le Noël Arctique porté par la Direction Blanc-Mesnil Evénements.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Nous aimerions aussi (pas ce soir) avoir une ventilation plus précise... Enfin, elle est précise, mais comment sont utilisées les sommes ensuite... Par exemple, sur les activités scientifiques et techniques. L'Arctique, c'était les Terres australes françaises ?

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

C'est ça, qui a permis de faire une exposition sur les Terres australes et ainsi de suite.

Sur les activités scientifiques et techniques, des activités sont portées par le Service Jeunesse lors de manifestations où on forme les jeunes à un certain nombre de techniques. C'est très utile, ça me plaît bien. C'est bien que le Service Jeunesse ait porté ce projet et qu'on obtienne des financements.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE monsieur le Maire à solliciter ces subventions au titre du programme V.V.V. ;
- AUTORISE monsieur le Maire à signer les documents contractuels relatifs à ces subventions ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitres et articles budgétaires correspondants ;

**20. ENGAGEMENT DANS LE DISPOSITIF DE SERVICE CIVIQUE ET DEMANDE D'AGRÈMENT**
**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

On y revient : le social, la prévention. Ce service civique va servir aussi dans les quartiers à porter un certain nombre de projets.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DONNE son accord de principe à l'accueil de jeunes en service civique volontaire au sein du service renouvellement urbain, avec démarrage dès que possible après agrément de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale ;
- AUTORISE monsieur le Maire à déposer des demandes d'agrément pour les missions du service civique ;

- AUTORISE monsieur le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer tout acte, convention et contrat afférent au dispositif Service Civique tel que défini par la loi du 10 mars 2010 et ses décrets d'application.

**21. CONCOURS DÉPARTEMENTAL DES ÉCOLES FLEURIES POUR ET PAR L'ENFANT – ANNÉE 2015/2016**

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ATTRIBUE des subventions aux coopératives des établissements affiliés à l'Office Central de la Coopération à l'Ecole (O.C.C.E.) comme suit :

Ecoles	Nbre de classes	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Total
<b>Maternelles</b>					
P. Langevin	5	250 €	250 €		500 €
M. Audin	3	250 €	150 €		400 €
V. Hugo	3	250 €	150 €		400 €
Rose Blanc	2	250 €	100 €		350 €
<i>Sous total</i>	<i>13</i>	<i>1 000 €</i>	<i>650 €</i>	<i>0 €</i>	<i>1 650 €</i>
<b>Elémentaires</b>					
J. Jaurès 1er prix	1	250 €	50 €	100 €	400 €
H. Wallon	2	250 €	100 €		350 €
<i>Sous total</i>	<i>3</i>	<i>500 €</i>	<i>150 €</i>	<i>100 €</i>	<i>750 €</i>
<i>Total</i>	<i>16</i>	<i>1 500 €</i>	<i>800 €</i>	<i>100 €</i>	<i>2 400 €</i>

- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitres et articles budgétaires correspondants.

<p><b>22. CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL – DEMANDES DE SUBVENTIONS AU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION – DRAC D’ÎLE-DE-FRANCE</b></p>
--

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Qui est pour l’adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l’unanimité,

- APPROUVE les projets présentés, qui seront proposés au Ministère de la culture et de la communication – DRAC Ile-de-France ;
- AUTORISE monsieur le Maire à solliciter auprès de la DRAC Ile-de-France un financement pour le projet « Initiation de construction d’un cursus du Département des musiques actuelles à visée professionnelle » ;
- AUTORISE monsieur le Maire à solliciter auprès de la DRAC Ile-de-France un financement pour le projet « Initiation de construction d’un cursus des pratiques vocales enfant-adolescent-adulte en pratique amateur et à visée professionnelle » ;
- AUTORISE monsieur le Maire à signer les documents contractuels relatifs à ces demandes de subventions ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitres et articles budgétaires correspondants.

<p><b>23. RÉGULARISATION DE LA CONVENTION POUR LA CONDUITE D’UNE SUPERVISION AUPRÈS DE L’ÉQUIPE DU CENTRE DE SOINS, D’ACCOMPAGNEMENT ET DE PRÉVENTION DES ADDICTIONS (C.S.A.P.A.) CAP93_</b></p>
--

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Qui est pour l’adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l’unanimité,

- APPROUVE la régularisation de la convention pour la conduite d’une supervision auprès de l’équipe du C.S.A.P.A. Cap93 ;
- AUTORISE monsieur le Maire à la signer ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitres et articles budgétaires correspondants.

<p><b>24. CONVENTION AVEC LA C.P.A.M. DE SEINE-SAINT-DENIS POUR L'AMÉLIORATION DES PRATIQUES EN FAVEUR DU DÉPISTAGE DU CANCER COLORECTAL DANS LES CENTRES DE SANTÉ</b></p>
--

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la convention avec la C.P.A.M. de Seine-Saint-Denis pour l'amélioration des pratiques en faveur du dépistage du cancer colorectal dans les centres de santé ;
- DONNE votre accord pour l'intégration de la ville du Blanc-Mesnil dans le dispositif de dépistage organisé du cancer colorectal ;
- AUTORISE monsieur le Maire à signer cette convention et tout acte afférent ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitres et articles budgétaires correspondants.

<p><b>25. CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA FONDATION CNP ASSURANCES POUR LA RÉALISATION DU PROJET D'EXTENSION DU DISPOSITIF D'IMPLANTATION DES DÉFIBRILLATEURS SUR LA VILLE DU BLANC-MESNIL</b></p>
--

**M. DIDIER MIGNOT :**

Qu'en est-il des défibrillateurs existants qui appartiennent à l'OLS ?

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

L'OLS est parti avec, il n'a pas voulu nous les céder, il a considéré qu'il avait payé.

**MME BRIGITTE LEMARCHAND :**

L'OLS n'est pas parti avec mais il demande à ce que... Il y a un courrier. Ils ne lui appartiennent pas. Il a eu ces défibrillateurs grâce à une subvention qui a été menée par le centre médico-sportif, maintenant ils décident que ça leur appartient. Vous-mêmes avez signé une convention, nous n'avons pas souhaité la renouveler, c'est la raison pour laquelle aujourd'hui nous allons remettre les défibrillateurs à la disposition de l'OLS puisqu'ils disent que ça leur appartient, bien qu'il y ait très certainement une intervention de l'ARS car ils ont bien vu que ce sont eux qui ont subventionné - pas à des fins personnelles de l'OLS, c'était bien pour la ville du Blanc-Mesnil - les subventions qu'ils ont eues. Donc, nous faisons maintenant l'acquisition de défibrillateurs qui appartiendront à la commune, sans aucun intervenant supplémentaire.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

C'est une bonne chose qu'on ait des défibrillateurs en ville. Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la convention de partenariat avec la Fondation CNP Assurances pour la réalisation du projet d'extension du dispositif d'implantation des défibrillateurs sur la Ville ;
- AUTORISE monsieur le Maire à signer cette convention et tout acte y afférent ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitres et articles budgétaires correspondants.

## 26. CRÉATION D'UN NOUVEAU TARIF À LA « PISCINE DU PARC »

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

On est débordé par les demandes. Des gens veulent faire de l'aquabike sans moniteur, dans des créneaux précis, donc on est obligé d'inventer pour eux un nouveau tarif.

**M. DIDIER MIGNOT :**

On va voter contre parce que 5 € demi-heure, c'est cher.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

C'est entendu, on leur dira. On ne peut pas tout faire gratuit. Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 33 voix POUR, 9 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») 2 voix ABSTENTIONS (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- APPROUVE la création d'un tarif de 5 euros pour une demi-heure d'utilisation du matériel (vélo aquatique) à compter du 10 octobre 2016 ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitres et articles budgétaires correspondants.

<b>27. NOUVELLES DISPOSITIONS TARIFAIRES DE LA BILLETTERIE CULTURE POUR LES AGENTS TERRITORIAUX</b>
---

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Il s'agit de faire bénéficier les employés communaux du Pass Culture.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la nouvelle disposition tarifaire de la billetterie culture pour les agents territoriaux ;
- APPROUVE la grille des tarifs ainsi qu'il suit :

Tarifs				
Théâtre du Blanc-Mesnil ou Deux Pièces Cuisine				
Dénomination et tarifs selon notoriété	A (très grande notoriété)	B (grande notoriété)	C (moyenne notoriété)	D Tarif unique (faible notoriété événement spécifique – artistes locaux)
TARIFS PLEINS	28 €	22 €	14 €	7 €
TARIFS REDUITS Jeunes 6 à 17 ans, Etudiants de 18 à 26 ans Parcours sociaux* famille**, et seniors (+ 60 ans) Dispositifs spéciaux***	15 €	11 €	7 €	
GROUPE (10 pers) et Comité Entreprise	19 €	15 €	10 €	
Titulaire CARTE CULTURE Blanc-Mesnil	9 €	Entrée libre		
Scolaires, périscolaires, avec accompagnateurs (crèches, centres de loisirs, collèges, lycées...) et enfant moins de 6 ans	3 €			
Abonnement individuel pour 4 spectacles au choix dans la saison puis tarifs réduits au-delà	40 €			

\* Parcours sociaux : chômeur (plafond inférieur ou égal à 1150 € - sur justificatif), RSA, CAF (plafond inférieur ou égal à 750 €), PSH (personne en situation de handicap)

\*\* Famille : 1 enfant ou jeune de moins de 26 ans et 1 adulte minimum

\*\*\* Dispositifs spéciaux : conventions partenariales, **bénéficiaire de la carte CNAS** et groupes inscrits aux studios du Deux Pièces Cuisine (exclusivement pour les concerts au Deux Pièces Cuisine)

*Les réductions ne sont pas cumulables.*



Tarifs Cinéma Louis Daquin	
Tarif normal	6,50 €
Tarif réduit (étudiants, chômeurs, familles nombreuses et retraités) sans restriction	5,00 €
Enfants (-16 ans)	4,00 €
Carte abonnement annuel simple	10,00 €
Billet abonné simple <b>ou bénéficiaire carte CNAS</b>	4,00 €
Billet abonné Carte Culture ou carte « Duo »	4,00 €
Groupe	2,90 €
Spécial dispositif scolaire (+ restos du cœur)	2,50 €
Carnet 10 tickets (utilisables sans restriction)	44,00 €, soit 4,40 € par place
Toute contremarque extérieure	4,00 €

L'ensemble des autres dispositions est maintenu.

- **INDIQUE** que l'application de cette nouvelle orientation entrera en vigueur dès que la présente délibération sera rendue exécutoire.

<b>28. BLANC-MESNIL NATURE 2016 – CRÉATION DE TARIF POUR UNE ANIMATION MONTGOLFIÈRE</b>
---

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

C'était ce week-end, mais il n'est pas interdit entre deux Conseils municipaux, entre juin et septembre et début octobre d'avoir un peu d'idées, donc on le passe avec trois jours de retard.

**M. DIDIER MIGNOT :**

Une réflexion là-dessus : je ne sais pas combien il y a eu de personnes...

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

150 ou 200. Le matin...

**M. DIDIER MIGNOT :**

La Ville n'aurait-elle pas pu prendre en charge, à 5 €? Ça faisait 500 ou 1 000 €

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Mais on ne peut pas tout faire gratuit ! Chaque chose a un coût, il y a toujours quelqu'un qui paie.

**M. DIDIER MIGNOT :**

J'entends, mais les gamins, y compris des Tilleuls, devaient voir cette montgolfière décoller devant chez eux. C'était 500 ou 1 000 € pour la Ville. J'entends que tout ne peut pas être...

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Ça payait 20 % de la prestation globale.

**M. DIDIER MIGNOT :**

On va voter pour. Je vous fais grâce du hors délai. Je voulais juste faire cette remarque, ce ne sont pas des sommes...

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

On ne peut pas tout faire gratuit, il faut que les gens s'habituent à ce que ça ait un petit coût, ce n'est pas grand-chose. Sur le nombre de personnes qui en ont profité, on a eu un peu de vent l'après-midi donc la montgolfière n'a pas décollé mais les enfants en ont bénéficié le matin. On ne pouvait pas imaginer lorsqu'on a commandé la prestation qu'il y aurait du vent l'après-midi. Sauf à faire un arrêté municipal pour interdire le vent mais je ne m'en sens pas la force.

Mme COMAYRAS.

**MME CHRISTINE COMAYRAS :**

Si je peux me permettre, le fait de faire payer la participation pour monter dans la montgolfière n'était pas une question de coût, le souci c'est que beaucoup de personnes voulaient y monter et malheureusement on ne peut pas faire monter tout le monde, donc les services ont proposé une petite participation, ça permettait dans un premier temps...Après, on a eu un gros souci : le temps. La montgolfière devait avoir lieu l'après-midi, ça n'a pas été possible pour des questions de temps, donc elle est venue le matin et quelques personnes qui se trouvaient là dès le matin ont pu en profiter. C'était une première, les services ont essayé de faire au mieux pour satisfaire tout le monde.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

On recommencera l'année prochaine parce que ce n'est pas mal...

**M. DIDIER MIGNOT :**

C'est embêtant, vous venez de nous dire que vous avez sélectionné par l'argent.

**MME CHRISTINE COMAYRAS :**

Non, on n'a pas sélectionné par l'argent, pas du tout...

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Monsieur, le public ne manifeste pas !

**MME AMINA KHALI :**

Excusez-moi, je vais juste vous dire quelque chose : aux Tilleuls il n'y a pas que des pauvres alors il faut arrêter de prendre les Tilleuls comme exemple pour tout problème. Il n'y a pas que des gens dans le besoin. Stop !

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Le public ne manifeste pas !

**MME AMINA KHALI :**

Je suis désolée, il y a des gens dans le besoin, je ne dis pas le contraire, mais si les gens qui habitent aux Tilleuls entendaient tout ce que vous dites sur eux je ne crois pas qu'ils l'accepteraient !

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Je vais faire sortir le Monsieur qui est trop bavard. Sortez !... Faites-le taire, ça suffit !

**M. DIDIER MIGNOT :**

Si j'ai nommé les Tilleuls, c'est en raison de la proximité immédiate du site, c'est tout.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Je pense que Mme KHALI a raison de dire qu'il faut arrêter de stigmatiser ce quartier des Tilleuls, que nous allons rendre beau.

**MME CHRISTINE COMAYRAS :**

J'aimerais bien qu'on ne déforme pas mes propos, c'était une participation pour payer les frais mais comme tout ce qui est fait, on prend en compte les situations. Vous essayez de nous faire croire depuis le début qu'on n'est pas du tout social, qu'on n'est pas du tout solidaire. Il ne faut pas déformer mes propos. Parlez avec la population des Tilleuls, même avec d'autres, mais laissez-les s'exprimer, arrêtez de parler au nom des gens ! Laissez la population s'exprimer, merci.

**M. KARIM BOUMEDJANE :**

Juste une phrase : on dénature Blanc-Mesnil Nature, cette journée qui est magnifique, familiale, qui est pour moi et pour la majorité de mes collègues, je pense, une journée réussie pour l'ensemble des Blanc-Mesnilois. C'est anecdotique, on parle d'une ascension en montgolfière, comme l'a rappelé M. le Maire on verra l'année prochaine, à la marge, comment faire évoluer. Cette journée évolue chaque année, et dans le bon sens. Il y a d'autres ateliers, des tours en calèche, etc., qui sont gratuits. Qu'on polémique pour faire polémique, il y a d'autres sujets...

**M. DIDIER MIGNOT :**

On votera pour, on l'a dit au départ.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Anne-Marie DELMAS veut reprendre la parole.

**MME ANNE-MARIE DELMAS :**

Je veux bien prendre la parole pour expliquer notre vote. Comme pour tous les mémoires présentés, illégaux, nous ne prendrons pas part au vote. Il suffisait d'anticiper ou de faire gratuit.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 33 voix POUR, 9 voix POUR (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») 2 voix ne prennent pas part au vote (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- APPROUVE la création d'un tarif unique de 5 euros par personne et par vol captif en montgolfière lors de la manifestation Blanc-Mesnil nature à appliquer le 1<sup>er</sup> octobre 2016 ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitres et articles budgétaires correspondants.

**29. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À DEUX AMICALES DE LOCATAIRES****M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ATTRIBUE une subvention de 150 euros, au titre de l'année 2016, à l'amicale de locataires de la résidence cité Pierre Montillet ;
- ATTRIBUE une subvention de 150 euros, au titre de l'année 2016, à l'amicale de locataires de la résidence des cèdres ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux chapitres et articles budgétaires correspondants.

<b>30. BILAN D'ACTIVITÉ ET BILAN SOCIAL DU S.I.V.U.R.E.S.C. – ANNÉE 2015</b>
--

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Nous ne votons pas.

**M. ALAIN RAMOS :**

J'ai vu que vous avez pris dans vos décisions l'achat ou la location d'une camionnette frigorifique chez Stricher pour la ville, pour distribuer des repas. Comment se fait-il que ce soit la ville qui prend en compte cette location et non le SIVURESC ?

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Depuis longtemps, tous les ans, on loue ce véhicule frigorifique pour faire la liaison entre les différentes entités, c'est comme ça, on a toujours fait ça sur la ville... Non, ce n'étaient pas des camions du SIVURESC. Vous êtes très mal informé, encore une fois. Attention à ce que vous dites, quand même.

**M. ALAIN RAMOS :**

Si on ne peut pas vous poser de questions...

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Mais je vous réponds. Je suis surpris que vous n'ayez pas ces informations-là.

**M. BRIGITTE LEMARCHAND :**

*(Inaudible)*

(...) le maire adjoint !

**M. ALAIN RAMOS :**

Mais je n'étais pas chargé de la restauration collective, Mme LEMARCHAND !

**M. DIDIER MIGNOT :**

C'est une vraie question. Vous posez vous-même la question, vous ne le saviez pas non plus, ce qui n'est pas grave. Pour être aussi au SIVURESC, on sait qu'il y a la location d'une flotte de véhicules frigorifiques. Ce qui est étonnant, c'est qu'il y ait un véhicule. Il n'y a pas qu'un véhicule qui fait les 33 écoles du Blanc-Mesnil.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Il y a un véhicule qui fait les liaisons. On ne vote pas le rapport du SIVURESC.

Le Conseil Municipal,

- PREND ACTE du bilan d'activité et du bilan social du S.I.V.U.R.E.S.C. (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour la Restauration Sociale et Collective) pour l'année 2015.

**31. RAPPORT D'ACTIVITÉ DU S.Y.C.T.O.M. – ANNÉE 2015****M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

On ne vote pas le rapport du SYCTOM non plus.

Le Conseil Municipal,

- PREND acte du rapport d'activité établi par le Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères de l'agglomération parisienne (S.Y.C.T.O.M.) pour l'année 2015.

**32. RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS – S.E.A.P.F.A. – ANNÉE 2015****M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

On ne vote pas non plus.

Le Conseil Municipal,

- PREND acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets du S.E.A.P.F.A. au titre de l'année 2015.

<b>33. RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE – ANNÉE 2015</b>
---

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Même chose.

**MME ANNE-MARIE DELMAS :**

M. le Maire, sur ces rapports qu'on ne vote pas...

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Vous les avez en lecture, c'est pour information.

**MME ANNE-MARIE DELMAS :**

Et vous ne vous invitez pas à faire des commentaires dessus ? C'est votre conception de la démocratie. C'est une question que je vous pose.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Madame, si vous pouviez être un peu moins agressive... Vous l'êtes régulièrement. Madame, vous pouvez dire les choses simplement.

**MME ANNE-MARIE DELMAS :**

Je n'ai pas l'impression d'être agressive. Je vous pose des questions, si les questions sont agressives...

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Vous pouvez les poser gentiment, sans agressivité, et je vous donnerai la parole. Si vous avez un commentaire à faire, vous avez la parole, il suffit de la demander gentiment.

**MME ANNE-MARIE DELMAS :**

A condition que vous nous regardiez !

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Je n'ai pas les yeux partout. Je peux passer le Conseil Municipal à vous regarder dans les yeux, mais ce n'est pas l'objectif. Allez-y ! C'est tout ?

**M. Jean-Yves SOUBEN :**

Sur le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable...

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

C'est pour 2015, c'était encore le délégataire précédent.

**M. Jean-Yves SOUBEN :**

Contrairement à ce que disent les animateurs de la Nantaise – j'ai participé à cette journée alors que nous n'étions pas invités... Encore une fois, on n'a pas reçu de carton et Le Parisien ne donnait pas les bons horaires.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

C'est vrai, Le Parisien ne donnait pas les bons horaires, pourtant ils avaient été avertis.

**M. Jean-Yves SOUBEN :**

Donc, contrairement à ce que disent les animateurs de la Nantaise, la décarbonatation enlèvera le magnésium de l'eau en même temps que le calcium, c'est écrit noir sur blanc dans ce document de Suez. Vous qui vous souciez tant de nos seniors, je m'étonne que vous vous proposiez de dégrader la santé de tous en enlevant les doses de calcium et de magnésium indispensables à une bonne santé. En effet, ces deux minéraux sont très facilement assimilables dans l'eau que nous buvons, alors qu'il faut acheter en pharmacie (ou en alicaments) des compléments alimentaires souvent chers, pour quelque chose de gratuit actuellement au robinet.

Votre sondage est un modèle du genre. Les questions sont posées de telle façon qu'elles ne permettent qu'une seule réponse, celles qu'attendent les opérateurs de l'eau. En effet, toutes les villes ont renégocié en France les marchés avec leurs opérateurs, la moyenne nationale est en gros une baisse de 10 % du prix de l'eau. De fait, ces opérateurs se rattrapent en pratiquant des travaux aux communes, la décarbonatation arrivant en tête quel que soit l'opérateur, 12 M€ à Louveciennes, par exemple, mais il y en a partout en France.

Le procédé choisi par Suez est particulièrement en retard sur la technologie puisqu'il nous est proposé de déminéraliser une partie de l'eau par des résines régénérées au sel, c'est-à-dire des adoucisseurs d'eau qui ont fleuri dans les années 70, avec toutes les arnaques que l'on sait maintenant.

De plus, l'eau ainsi déminéralisée se retrouve trop riche en sodium et chlorure, ce qui peut entraîner ou aggraver des maladies cardiovasculaires, ce qui est particulièrement grave pour les seniors, encore une fois, et pas que pour eux.

La justification, c'est une économie sur les électroménagers et la consommation énergétique. En fait, tous les thermiciens le disent, il faut ramener la température des eaux chaudes en-dessous de 55 degrés pour lutter contre le tartre, ne pas laver le linge à 90 degrés, et de toute façon après décarbonatation il faudra toujours mettre du sel dans le lave-vaisselle.

Concernant la durée de vie de l'électroménager, le premier facteur de panne – vous le savez bien – est l'obsolescence programmée.



Alors, organisez un référendum mais en respectant les Blanc-Mesnilois et en informant bien du pour et du contre, et non pas avec des sondages bidons comme celui du dernier journal.

Vous voulez faire la promotion de la qualité de l'eau du Blanc-Mesnil (on pourra y revenir), je rappelle que depuis ce mandat-là le Groupe Vert et Ouvert est le seul à boire de l'eau en carafe. On nous avait dit que c'était dangereux, les carafes ouvertes, etc.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Vous l'avez sur votre table. Vous l'avez réclamée, vous l'avez.

**M. JEAN-Yves SOUBEN :**

Oui, mais je vous dis que depuis le début du mandat tous les deux on montrait l'exemple. De toute manière, M. Le Maire, maintenant vous faites la promotion de l'eau et il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas... donc c'est très bien. Derrière vous, il y a des carafes « collector » qui datent du temps où nous avons instauré ce système.

Je finis : Vous voulez faire la promotion de la qualité de l'eau du Blanc-Mesnil, on est d'accord, mais dans ce cas ne faites pas le contraire de ce que vous dites en laissant Suez vous imposer un adoucisseur d'eau du siècle dernier.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

C'est bien qu'on en parle, déjà pour les personnes présentes dans la salle.

Quel est le sujet ? On avait déjà fait un sondage, avant d'être en place, ce tract sur papier jaune pour demander aux gens s'ils étaient satisfaits de la qualité de l'eau, etc. Dans une très forte proportion, les habitants nous disaient : « L'eau est trop calcaire », c'est pourquoi la question s'est posée là et quand le délégataire nous a dit « votre eau est un peu dure, beaucoup plus calcaire qu'ailleurs, il y a un dispositif »... On ne fera pas changer d'avis Jean-Yves SOUBEN, qui est sur son sujet – c'est tout à son honneur. Il maîtrise bien, il a un avis très arrêté, il considère que plus l'eau est calcaire, plus elle est naturelle, plus elle est saine. Très bien. Je ne peux pas dire que je suis contre, je ne dis pas que je suis pour, simplement, il y a une demande de la population d'adoucir l'eau. Si cette demande n'est pas majoritaire on ne le fera pas. S'il y a une forte proportion... On fait le sondage tous les jours dans la rue aussi, les gens nous disent tous les jours que l'eau est calcaire, je reçois même des courriers disant qu'elle est calcaire – avant même qu'on ait fait ce sondage dans le journal de la ville. On n'a peut-être pas assez bien expliqué que c'est bien qu'elle soit calcaire ; on vous donnera la parole, vous l'avez déjà prise sur ce sujet, à maintes reprises. Vous avez une tribune dans le journal de la ville, parlez, donnez vos arguments.

J'ai trouvé que c'était mieux, plutôt que d'imposer les choses, de faire un sondage. Il vaut ce qu'il vaut, les questions valent ce qu'elles valent. Je les ai rectifiées parce que je ne voulais pas qu'elles aillent trop dans le sens du délégataire. Après, les habitants ne sont pas stupides, ils ont bien compris que c'était : enlève-t-on du calcaire ou pas ? En fonction de leurs réponses on prendra la décision qui s'impose. Si vous n'êtes pas d'accord avec la majorité des Blanc-Mesnilois vous l'exprimerez, ce n'est pas pour ça que vous avez raison, ce n'est pas pour ça que les gens ont tort, c'est bien qu'il y ait une discussion. Encore une fois, c'est tout à votre honneur, c'est un sujet que vous maîtrisez, on a souvent de beaux débats sur l'eau, c'est très bien. Là, il y a une demande de la population, on prendra la décision qu'elle nous demandera majoritairement de prendre.

**M. Jean-Yves SOUBEN :**

En deux mots, pourquoi intervenir comme ça ? Nous les Verts, sommes pour la liberté.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Moi aussi, je suis pour la liberté, mais quand c'est moi vous appelez ça « libéral ».

**M. Jean-Yves SOUBEN :**

Je peux répondre ? Si vous imposez une eau adoucie à tous les Blanc-Mesnilois vous allez priver ceux qui veulent garder une eau minérale de le faire. Dans l'autre sens, si on laisse l'eau telle qu'elle est, on peut aider les Blanc-Mesnilois qui ne souhaitent plus avoir cette eau-là à trouver une solution individuelle. Dans l'autre sens, ça ne marche pas.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Mais ça va coûter beaucoup plus cher, avec 53 000 habitants bientôt, les solutions individuelles ! Ce n'est pas réalisable.

**M. Jean-Yves SOUBEN :**

Ça va être clair, la Nantaise annonce 10 % minimum et là où ils l'ont fait en général c'est 15 % d'augmentation du prix de l'eau.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Non, on ne laissera pas faire ça !

**M. Jean-Yves SOUBEN :**

Vous aviez annoncé 25 % de baisse, on n'est déjà plus qu'à 10 %, avec la décarbonatation la Nantaise va se rattraper. Ils le font partout, dans toute la France.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

On ne les laissera pas faire, il y a des clauses de revoyure, Jean-Yves !

**M. Jean-Yves SOUBEN :**

Pourquoi insistent-ils tant pour le faire, M. le Maire ?

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Ils n'insistent pas. Ils l'ont proposé, on a choisi de le proposer à la population.

**M. Jean-Yves SOUBEN :**

Ils vous ont bidonné le sondage. Je les ai entendus faire, ils sous-entendaient quand des Blanc-Mesnilois essayaient de se renseigner qu'eux étaient des professionnels, qu'ils savaient tout. Il fallait un chimiste...

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Une grande partie des bulletins arrive en mairie, pas à la Nantaise. On sait bien que ce n'est pas bidonné.

**M. Jean-Yves SOUBEN :**

Mais ça a été écrit par la Nantaise.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Non, je ne peux pas laisser dire ça. Ça a été écrit par un journaliste de la ville.

**Mme Anne-Marie DELMAS :**

En tout cas, quand ils abordaient les gens ils disaient : « Vous ne trouvez pas qu'elle est trop calcaire » ? A un moment, j'étais présente, j'ai dit à une dame : « Vous ne trouvez pas qu'elle a trop de calcium ? » et là, elle a fait le parallèle. Dans la tête des gens, calcaire et calcium ce n'est pas la même chose.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Oui, c'est vrai.

**Mme Anne-Marie DELMAS :**

Ensuite, je leur ai dit : « Vous allez enlever du magnésium », « non, on vous le jure » alors que c'est marqué qu'on enlèvera du magnésium. Ils disent, ensuite : « On n'enlèvera pas tout », j'ai dit « heureusement, sinon l'eau n'est plus potable ! ». On sera à la limite d'une eau non potable alors qu'on avait une eau de bonne qualité !

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Mais non, arrêtez !

**Mme Anne-Marie DELMAS :**

Sans compter qu'il y a des problèmes sur un certain nombre d'enfants, sur des allergies alimentaires, par exemple, des enfants ne peuvent pas prendre des produits laitiers, ils trouvent le calcium dans l'eau, où le trouveront-ils ?

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Allez, on ne vote pas sur ce sujet. Hervé BRAMY, puis on passe au sujet suivant.

**M. Hervé BRAMY :**

Vous aviez dit que vous étiez à l'écoute de la population, que vous faisiez des sondages. Je suppose que vous avez entendu dire le mal qu'ils pensent de leur dernière facture de l'eau, non ? Je me doute de votre réponse...

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Vous leur avez expliqué puisque vous avez compris, vous, que ce n'est pas la facture de la Nantaise mais celle de la SAUR pour les deux tiers. La vraie première facture avec la baisse, c'est le relevé de décembre, qui sera facturé probablement en janvier.

Encore une fois, n'essayez pas d'introduire le flou, les choses sont simples.

**M. Hervé BRAMY :**

Un de vos électeurs est venu me le dire.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

On explique aux gens. C'est comme quand ils reçoivent la feuille des impôts locaux, ils voient que ça augmente, ils ne pensent pas à regarder – et vous ne leur expliquez pas – que c'est le Département socialiste qui a augmenté de 9 % comme l'an dernier, et ce n'est pas la Ville. Il suffit de faire de la pédagogie et d'expliquer aux gens.

Le Conseil Municipal,

- PREND acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable – année 2015.

<b>34. MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES</b>
---

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Je vous propose qu'on vote pour pouvoir faire le vote à main levée. Tout le monde est-il d'accord ?

**M. Didier MIGNOT :**

On n'a pas bien compris le mémoire. On la dissout, on la refait, est-ce cela ? Pour une question de disponibilité des membres ? Ce n'est pas taquin, juste pour comprendre.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Non, vous n'êtes pas à ce niveau-là. Tout simplement, comme certains d'entre vous, nous avons des élus et beaucoup dans la majorité, qui travaillent et ne peuvent pas toujours se rendre disponibles pour être présents en commission d'appel d'offres, donc nous allons faire élire des personnes qui se rendront plus facilement disponibles. On a eu le même problème dans l'opposition...

**M. Didier MIGNOT :**

Je n'avais pas compris tout de suite, ou j'avais mal lu. Donc, on renouvelle la commission avec des gens plus disponibles. Pour nous, nous allons rester dans la même composition.

**Mme Anne-Marie DELMAS :**

A bulletin secret !

**M. Didier MIGNOT :**

A bulletin secret.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Allez, à bulletin secret.

**Mme Anne-Marie DELMAS :**

Au moins pour le premier, les autres on verra.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Non, dites-le tout de suite.

**M. Didier MIGNOT :**

Sur les conseils d'école nous ne participerons pas au vote puisqu'il s'agit de remplacements internes à votre...

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Pour la commission d'appel d'offres c'est la même chose, à un près.

C'est le bulletin vert, pour la majorité.

*(Il est procédé au vote à bulletin secret.)*

Le Conseil Municipal,

- PROCEDE, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, à la désignation des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants de la C.A.O., au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, comme suit :

Votants : 44

Blancs et nuls : 0

Exprimés : 44

Nombre de sièges à pourvoir : 5 titulaires et 5 suppléants

Ont obtenu :

Liste présentée par la majorité municipale : 33 voix, soit 4 sièges titulaires et 4 sièges suppléants

Liste présentée par le groupe « Blanc-Mesnil au coeur » : 11 voix, soit 1 siège titulaire et 1 siège suppléant

- PROCLAME élus pour siéger au sein de la commission d'appel d'offres :

**Titulaires** : Mme Carmen HERSEMEULE, M. Emile RUBIO, M. Gérard PERRIER, M. Antonio DI CIACCO et M. Didier MIGNOT

**Suppléants** : Mme Claude DELMOTTE, Mme Sylvie VIOLET, Mme Corinne PEPE, Mme Christine CERRIGONE et M. Alain RAMOS

**35. MODIFICATIONS DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES CONSEILS DES ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES**

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Pour ces deux mémoires, l'opposition suggère de ne pas prendre part au vote, ce qui évite le passage de l'urne.

On considère que la majorité municipale vote les deux mémoires, ils sont adoptés, l'opposition ne participe pas au vote. Sommes-nous d'accord ?

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la levée du vote à bulletin secret pour les modifications des représentants du Conseil Municipal au sein des conseils des écoles maternelles et élémentaires, conformément au règlement intérieur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE les modifications des représentants du Conseil Municipal au sein des conseils des écoles maternelles et élémentaires, au scrutin à mains levées, conformément au règlement intérieur.

Le Conseil Municipal,

- PROCEDE aux modifications des représentants du Conseil Municipal au sein des conseils des écoles maternelles et élémentaires, au scrutin majoritaire uninominal, comme suit :

Les groupes « Blanc-Mesnil au cœur » et « Vert et Ouvert » ne prennent pas part au vote.

Votants : 33

Blancs et nuls : 0

Exprimés : 33

Ont obtenu :

- Candidats présentés par la Majorité Municipale : 33 voix.

- PROCLAME élus pour siéger au sein des conseils des écoles maternelles et élémentaires:

Mme Sylvie VIOLET à l'école maternelle France BLOCH SERAZIN,

Mme Brigitte LEMARCHAND à l'école maternelle Jules FERRY,

Mme Rahnia HAMA à l'école élémentaire Edouard VAILLANT,

Mme Sylvie VIOLET à l'école élémentaire Albert CALMETTE.

<p><b>36. MODIFICATIONS DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES COLLÈGES</b></p>
---

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la levée du vote à bulletin secret pour les modifications des représentants du Conseil Municipal au sein des conseils d'administration des collèges, conformément au règlement intérieur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE les modifications des représentants du Conseil Municipal au sein des conseils d'administration des collèges, au scrutin à mains levées, conformément au règlement intérieur.

Le Conseil Municipal,

- PROCEDE aux modifications des représentants du Conseil Municipal au sein des conseils d'administration des collèges, au scrutin majoritaire uninominal, comme suit :

Les groupes « Blanc-Mesnil au cœur » et « Vert et Ouvert » ne prennent pas part au vote.

Votants : 33

Blancs et nuls : 0

Exprimés : 33

Ont obtenu :

- Candidats présentés par la Majorité Municipale : 33 voix.

- PROCLAME élus pour siéger au sein des conseils d'administration des collèges:

Mme Rahnia HAMA au collège Nelson MANDELA,

Mme Sylvie VIOLET au collège Aimé et Eugénie COTTON

**37. MODIFICATION DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE AU MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

C'est une pure procédure loi NOTRe, on est obligé de le faire, c'est une adaptation.

**M. Didier MIGNOT :**

J'entends, mais vous connaissez ma position sur la loi NOTRe. Je le dis parce que c'est important, j'entends le caractère réglementaire. On votera contre ; ce n'est pas contre la délégation qu'on vous donne. Encore que, je n'ai pas bien compris l'alinéa 26, peu importe, on va voter contre. Sur le fond, on évoque toujours la facilitation de la gestion, etc., mais dans cette facilitation de la gestion on éloigne toujours et on dé-saisit toujours plus les assemblées élues et les citoyens, donc sur ce principe-là, de fond, nous voterons contre le dispositif.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Sur le fond, je suis d'accord.



**M. Didier MIGNOT :**

Votez contre !

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

On est bien obligé de le faire, mais je suis comme vous pour tout ce qui a tendance à dé-saisir le maire de ses prérogatives.

Qui est pour l'adoption de ce mémoire ?

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 33 voix POUR, 9 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Blanc-Mesnil au cœur ») 2 voix CONTRE (le groupe d'opposition « Vert et Ouvert »),

- MODIFIE et COMPLETE, pour la durée du mandat, les compétences déléguées par le conseil municipal au maire au regard de l'article L2122-22 du CGCT comme suit :

*« 7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux » ;*

*« 26° De demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions »* étant précisé que cette délégation est une délégation générale et concerne toute demande de subvention en fonctionnement et investissement, quels que soient la nature de l'opération et le montant prévisionnel de la dépense subventionnable.

**DÉCISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Vous avez à vos places les décisions prises par le maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

N°	DATE	OBJET
241	22.06.16	Marché à procédure adaptée pour la fourniture de peinture et de matériel de peinture.
242	22.06.16	Marché à procédure adaptée relatif à l'extension de l'école maternelle Marcel Cachin.

<b>243</b>	<b>24.06.16</b>	Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture de pneus, montage et équilibrage.
<b>244</b>	<b>24.06.16</b>	Marché à procédure adaptée relatif à la maîtrise d'œuvre pour la réalisation de trois courts de tennis en terre battue au stade Paul Eluard.
<b>245</b>	<b>01.07.16</b>	Marché à procédure adaptée concernant la location d'autocars avec chauffeurs nécessaires au fonctionnement des centres de vacances de la ville, de la Caisse Des Ecoles et du Centre Communal d'Action Sociale.
<b>246</b>	<b>04.07.16</b>	Acquisition par exercice du droit de préemption urbain de la propriété sise, 28 avenue Henri Barbusse propriété cadastrée AV 086 au Blanc-Mesnil appartenant à Monsieur BOGOLJUB ALEKSOV.
<b>247</b>	<b>06.07.16</b>	Marché à procédure adaptée pour les divers équipements et installations de l'opération "Beach Mesnil".
<b>263</b>	<b>20.07.16</b>	Marché à procédure adaptée pour la location d'un véhicule frigorifique.
<b>264</b>	<b>22.07.16</b>	Contrat de sous-location du local sis 2, place Henri Duquenne au Blanc-Mesnil.
<b>265</b>	<b>25.07.16</b>	Marché à procédure adaptée pour la fourniture et pose de rideaux, voilages et stores dans les établissements communaux et scolaires.

<b>266</b>	<b>27.07.16</b>	Marché public négocié sans publicité ni mise en concurrence préalable de service immatériel.
<b>267</b>	<b>29.07.16</b>	Marché à procédure adaptée concernant l'acquisition d'une balayeuse/ramasseuse neuve ou d'occasion pour l'entretien des gazons sportifs.
<b>268</b>	<b>01.08.16</b>	Marché passé selon la procédure adaptée pour l'aménagement du mail Jacques Decour
<b>269</b>	<b>01.08.16</b>	Marché passé selon la procédure adaptée pour la construction d'un boulodrome au stade Boghossian
<b>270</b>	<b>02.08.16</b>	Avenant n°2 à la convention de partenariat avec les auto-écoles pour la participation au financement du permis de conduire des bacheliers avec mention "Très bien"
<b>271</b>	<b>09.08.16</b>	Consignation auprès du TGI de Bobigny
<b>272</b>	<b>11.08.16</b>	Marché à procédure adaptée concernant l'organisation d'ateliers d'échecs dans les écoles élémentaires de la ville du Blanc-Mesnil
<b>273</b>	<b>17.08.16</b>	Régie de recettes Compte Loisirs. Elargissement des modes de perception des encaisses.
<b>274</b>	<b>25.08.16</b>	Avenants n°2 et 3 au marché passé selon la procédure adaptée concernant la gestion des centres socioculturels et des maisons de quartier

<b>275</b>	<b>31.08.16</b>	Marché passé à procédure adaptée pour les travaux d'élagage, d'abattage, de dessouchage et de dévitalisation des arbres du patrimoine arboré situé sur voirie dans les écoles, le parc urbain et dans le centre de vacances de Nanteuil le Haudoin.
<b>276</b>	<b>31.08.16</b>	Création d'une régie d'avances temporaire pour le séjour organisé en Toscane (Italie) du 8 au 15 septembre 2016 par le service Seniors.
<b>278</b>	<b>06.09.16</b>	Acquisition par exercice du droit de préemption urbain des lots 5 et 6 de la copropriété sise 33 avenue Henri Barbusse cadastrée AV 819 au Blanc-Mesnil appartenant à Madame Hélène KRULIK
<b>279</b>	<b>07.09.16</b>	Marché passé en procédure adaptée pour la télésurveillance des bâtiments communaux et scolaires.
<b>280</b>	<b>13.09.16</b>	Avenant n°1 à l'appel d'offres ouvert concernant la fourniture de titres restaurant dématérialisés au personnel de la Ville, de la Caisse des Ecoles et du Centre Communal d'Actions Sociales du Blanc-Mesnil

<b>QUESTION POSÉE PAR L'OPPOSITION</b>
--

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

Nous attendons le résultat du vote puis nous passerons à la question posée par l'opposition, même si je précise qu'on y a déjà répondu par écrit. Vous souhaitez poser votre question, on vous laisse le faire, c'est la démocratie.

**M. Didier MIGNOT :**

Je vous écris mardi à 13 heures et à 15 heures vous me répondez qu'une lettre est partie hier, donc lundi. Je tiens à vous faire remarquer que je n'ai toujours pas reçu cette lettre par la voie postale, de lundi à jeudi pour traverser la rue...

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

On me dit qu'on vous l'a scannée.

**M. Didier MIGNOT :**

Je l'ai, mais vous m'avez écrit dans le mail, M. MONANY (je m'excuse de vous prendre à parti) que la lettre était partie la veille. Je ne l'ai toujours pas. Depuis qu'on privatise la Poste, ça va de moins en moins bien !

Vous m'excuserez, je vais relire intégralement pour que chacun situe dans le contexte la question que nous vous posons. Vous m'avez demandé si je souhaitais, du fait de cette réponse, maintenir cette question, je souhaite la maintenir, d'autant qu'il y a un petit chapitre à la fin concernant le préfet qui n'était pas posé dans la question que je vous avais envoyée initialement.

*M. le Maire, nous sommes à ce jour sans réponse au courrier daté du 14 septembre que je vous ai adressé à propos de la non-délivrance des attestations d'accueil. En vertu de l'article 5 du règlement intérieur de notre assemblée, notre Groupe revient vers vous pour vous questionner sur ce sujet.*

*Plusieurs familles de notre ville nous ont interpellés à propos de la décision de votre municipalité de ne plus délivrer les attestations d'accueil. Vous savez l'importance de ces attestations permettant pour moins de trois mois l'hébergement de personnes étrangères au domicile du demandeur pour motif d'ordre privé ou familial. Très souvent, il s'agit de demandes motivées par de simples visites familiales ou des événements familiaux heureux ou malheureux (les mariages, les décès, les fêtes religieuses, la maladie, etc.) qui permettent à des familles, dont la rareté des rencontres est évidente pour des raisons d'éloignement, de se retrouver comme toutes les familles aiment le faire. D'autres raisons d'ordre privé sont tout autant légitimes et respectables.*

*Vous justifiez votre décision en raison du contexte national et des mesures de sécurité. Nous sommes étonnés par ces explications. En quoi de telles visites représentent-elles un problème dans le contexte national ? Quel est le rapport avec les mesures de sécurité ? Chacun peut présumer que vous faites très probablement allusion au contexte national lié aux attentats que notre pays a connus, mais encore une fois, quel rapport avec cette décision ? De même, chacun s'accorde à dire que cette situation va durer une longue période, ainsi votre décision risque fort de se prolonger, pénalisant d'autant de nombreux Blanc-Mesnilois.*

*Nous vous demandons de bien vouloir nous indiquer précisément en quoi le contexte national, et quelles mesures de sécurité justifient cette mesure qui, pour notre part, nous semble sans fondement et porteuse d'ambiguïtés et d'amalgames malsains.*

*Le préfet de la Seine-Saint-Denis a été saisi de cette situation, vous a-t-il fait part de son avis sur ce sujet ?*

*Nous vous remercions pour votre écoute.*

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

La réponse à votre question est simple. Il ne m'a pas échappé qu'il y a eu une rumeur pendant l'été, aussi perfide qu'inexacte, qui prétendait que j'aurais cessé de délivrer les attestations d'accueil. La réalité est que je les ai suspendues, et aujourd'hui elles sont toujours délivrées et n'ont jamais cessé de l'être.

La vérité est la suivante : la délivrance des attestations d'accueil est strictement encadrée par la loi et l'Etat (je dis bien l'Etat) demande aujourd'hui aux maires d'examiner les dossiers avec la plus grande attention. On dispose de statistiques. En tout cas, la règle veut qu'un étranger qui souhaite venir en France pour une visite privée ou familiale inférieure à trois mois doit présenter un justificatif d'hébergement. Ce document appelé « attestation d'accueil » est établi par la personne qui l'accueillera à son domicile. La demande est faite en mairie et le maire émet un avis favorable ou défavorable, après que les services ont étudié la situation du demandeur.

Le maire doit délivrer ces attestations d'accueil avec vigilance et responsabilité, comme l'a rappelé le préfet, car 90 % des étrangers en situation irrégulière sont entrés de façon légale en France. Dans un certain nombre de cas, ces attestations d'accueil sont détournées à des fins d'immigration permanente. C'est pourquoi j'ai décidé que toute personne qui souhaiterait formuler une telle demande (d'où l'idée de suspension temporaire) ait à me faire préalablement une demande par écrit, ça me permet d'adresser un courrier à cet administré pour lui rappeler ses obligations en matière d'accueil et d'hébergement.

Je rappelle au demandeur que nous vérifions systématiquement que l'hébergeant dispose des ressources et de la surface d'habitation nécessaires pour accueillir quelqu'un chez lui. C'est tout bête mais c'est la loi, je la fais respecter. Quelqu'un qui n'a pas les moyens d'accueillir une personne se voit refuser l'autorisation.

Je rappelle ensuite – c'est encore la loi – que la responsabilité de l'hébergé ou de l'hébergeant est de souscrire une assurance couvrant les prestations de santé que la personne étrangère pourrait recevoir pendant la durée de son séjour. C'est, là encore, la loi.

Je rappelle également dans ce courrier que les pièces justificatives sont désormais analysées par l'administration avec la plus grande attention et que tout dossier incomplet ou ne comportant pas des pièces originales, sera systématiquement refusé. Je rappelle au demandeur qu'une attestation d'accueil lui sera désormais refusée si les demandes précédentes ont fait l'objet d'un détournement de procédure – c'est bien la moindre des choses.

Ces dispositions ne visent aucunement les demandeurs de bonne foi, qui comprennent d'ailleurs parfaitement ma démarche. Elle vise à respecter scrupuleusement la loi et à satisfaire aux exigences de l'Etat qui nous demande, compte tenu du contexte actuel, de traiter ces demandes avec la plus grande vigilance. C'est frappé au coin du bon sens...

Le public ne manifeste pas ! Le public ne manifeste pas !

L'ordre du jour est terminé. Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 17 novembre.

**M. Didier MIGNOT :**

Je souhaite faire un commentaire.

**M. LE MAIRE, M. THIERRY MEIGNEN :**

La séance est levée.